

# Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous

## Rapport au Secrétaire général



À l'issue de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général de l'ONU a créé une Équipe spéciale du système des Nations Unies en septembre 2011 pour appuyer, à l'échelle du système des Nations Unies, les préparatifs du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, en consultation avec toutes les parties prenantes. L'Équipe spéciale est co-présidée par le Département des affaires économiques et sociales et le programme des Nations Unies pour le développement et elle rassemble des spécialistes de plus de 50 entités des Nations Unies et organisations internationales pour apporter, à l'échelle du système, un soutien au processus de consultation pour l'après 2015, à travers ses analyses, son expertise et son rayonnement.

Cover photo : iStock Photo

# Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous

## Résumé

Le principal défi du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde, pour les générations présentes et à venir. La mondialisation pourrait potentiellement œuvrer au bénéfice de tous, mais ses avantages ont été jusqu'à présent très inégalement partagés. La quête perpétuelle de davantage de bien-être matériel menace la base existante de ressources naturelles ainsi que leur renouvellement. Seuls un changement radical des modes de consommation et de production et une utilisation plus modérée des ressources pourraient mener à un développement durable. La persistance des inégalités et des luttes pour des ressources limitées sont des déterminants essentiels des situations de conflit, de famine, d'insécurité et de violence, qui à leur tour freinent le développement humain et les efforts de promotion d'un développement durable.

Le statu quo n'est donc pas une option, et un changement radical s'impose. La forte interdépendance des défis exige une nouvelle approche, plus globale pour y faire face. Par conséquent, ce premier rapport préparé par l'Équipe spéciale sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 recommande :

- une vision de l'avenir qui repose sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité ;
- un programme reposant sur des objectifs concrets et des cibles mesurables. Ces atouts caractéristiques du cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devraient être maintenus, mais réorganisés autour de quatre dimensions clés articulant une approche plus globale : 1) le développement social inclusif, 2) le développement économique inclusif, 3) la durabilité environnementale, et 4) la paix et la sécurité. Une telle approche est compatible avec les principes de la Déclaration du Millénaire qui, en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable, énonce la vision d'un monde où les générations présentes et à venir auront le droit de vivre à l'abri du besoin et de la peur ;
- pour la réalisation de l'avenir que nous voulons pour tous, un haut degré de cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional, national et local. Les moteurs essentiels du développement peuvent être identifiés et servir de guide pour assurer la cohérence des

politiques, sans faire du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 un outil normatif. Tout programme doit tenir compte de l'absence d'une solution passe-partout qui conviendrait à tous. Par conséquent, le programme qui reste à définir devra laisser suffisamment d'espace pour l'élaboration de politiques nationales et leur adaptation aux contextes locaux, tout en restant fidèle à la vision d'ensemble et à ses principes fondamentaux ;

- le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 doit être conçu comme un programme véritablement global impliquant des responsabilités partagées pour tous les pays. En conséquence, le partenariat mondial pour le développement devra également être redéfini par une approche plus équilibrée entre tous les partenaires du développement afin de permettre le changement en profondeur nécessaire pour établir un processus de développement mondial qui soit fondé sur les droits, équitable et durable. Ceci impliquera également une réforme des mécanismes régissant la gouvernance mondiale ;
- il est encore trop tôt pour définir des objectifs concrets et des cibles mesurables pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Différents processus doivent d'abord se dérouler. Les résultats et le suivi de la Conférence Rio+20 sur le développement durable fourniront la direction essentielle; la vision proposée ainsi que le cadre du programme pour l'après 2015 devront être alignés sur ces résultats. En outre, un processus de consultation large et inclusif au sujet de la vision du programme pour l'après 2015 est toujours en cours et sera essentiel à l'élaboration d'une vision commune.

Le défi immédiat est de parvenir à un consensus sur les contours d'un programme qui identifie de manière adéquate les besoins de développement des générations présentes et à venir, et qui reflète ces priorités à travers des objectifs de développement durable qui soient clairs, faciles à communiquer et susceptibles d'inspirer des actions politiques cohérentes aux niveaux mondial, régional, national et local.

Ce rapport doit servir de référence première pour les consultations plus larges à venir.

## Table des matières

### Résumé

- I. Introduction
- II. Le pouvoir transformationnel des objectifs globaux
  - a. Examen du cadre des OMD
  - b. Enseignements pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015
- III. Tendances, enjeux et possibilités auxquels sera confronté le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015
  - a. Beaucoup de progrès, mais le statu quo n'est pas une option
  - b. Des progrès dans la réduction de la pauvreté, mais de fortes inégalités persistent
  - c. Le défi de la connaissance
  - d. L'évolution démographique
  - e. La croissance des empreintes environnementales
  - f. Vivre dans un monde incertain
  - g. Les déficits de gouvernance et de redevabilité
  - h. Nécessité de nouveaux modes de développement
- IV. Vision : l'avenir que nous voulons pour tous
  - a. Un changement transformationnel vers un développement inclusif, durable et centré sur l'être humain
  - b. Trois principes fondamentaux
    - i. Le respect des droits de l'homme
    - ii. L'égalité
    - iii. Le développement durable
  - c. Quatre dimensions essentielles
    - i. Le développement social inclusif
    - ii. La durabilité environnementale
    - iii. Le développement économique inclusif
    - iv. La paix et la sécurité
- V. Contours du programme mondial de développement
  - a. Éléments clés de la définition du programme
  - b. Contours possibles du programme
  - c. Réorganisation du partenariat mondial pour le développement
  - d. Nouvel horizon temporel
  - e. Suivi et comparaison des performances
- VI. La voie à suivre : des consultations pour parvenir à un consensus sur un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015
  - a. Indication initiale d'États Membres
  - b. Feuille de route proposée
    - i. Faire participer des voix différentes au processus
    - ii. Principaux jalons d'ici 2015

### Annexes

- I. L'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 : Entités participantes
- II. Forces et faiblesses du cadre des OMD : Résumé abrégé
- III. Processus intergouvernementaux pertinents aux préparatifs du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015



Photo Credit: iStock Photo

## I. Introduction

1. Le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en 2010, demandait au Secrétaire général de faire des recommandations pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement<sup>1</sup>. Des recommandations initiales à ce sujet ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'accélération de la réalisation des objectifs des OMD d'août 2011, qui mentionne spécifiquement la nécessité d'un processus de consultation ouvert et sans exclusion<sup>2</sup> sur le programme.

2. En conséquence, en septembre 2011, le Secrétaire général a créé l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, chargée de coordonner à l'échelle du système les préparatifs du programme, en consultation avec

---

<sup>1</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale, en date du 22 septembre 2010.

<sup>2</sup> Rapport annuel du Secrétaire général : Accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, 11 juillet 2011, A/66/126.

tous les acteurs<sup>3</sup>. L'Équipe spéciale, lancée en janvier 2012, rassemble des spécialistes désignés par les dirigeants de plus de 50 entités du système des Nations Unies et autres organisations internationales<sup>4</sup>. Le mandat de l'Équipe spéciale consiste entre autres : à évaluer les efforts en cours au sein du système des Nations Unies ; à consulter les parties prenantes externes, comme la société civile, le monde universitaire et le secteur privé ; à définir une vision à l'échelle du système et une feuille de route pour l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015.

3. L'Équipe spéciale a assis ses travaux sur une compréhension partagée du développement résultant de l'interaction complexe de multiples facteurs économiques, sociaux, culturels, écologiques, politiques et juridiques. Ces facteurs comportent d'importants éléments transfrontaliers, reliant ensemble les peuples d'un bout à l'autre du globe. Le développement est également spécifique à un contexte, et des conditions initiales différentes signifient que les résultats - en termes de respect des droits de l'homme et de degrés de liberté (à l'abri du besoin et de la peur) - varient grandement au sein des pays et des groupes de population et entre eux. Il n'y a pas de formule universelle pour surmonter ces disparités et déficits, mais pour conduire le monde vers un avenir partagé et durable pour tous.

4. L'objectif d'un programme mondial de développement n'est donc pas de prescrire des stratégies ou politiques spécifiques de développement, mais de fournir des orientations pour l'établissement de priorités à tous les niveaux (mondial, régional, national et infranational). Cet programme devrait aider à créer un environnement favorable à la réalisation d'objectifs partagés, au soutien de solutions mondiales aux problèmes mondiaux et à l'accompagnement des efforts de développement nationaux, tout en aidant à donner aux personnes les moyens de déterminer leur propre futur. Il devrait être également défini d'une manière qui facilite sa mise en œuvre, la transparence de la surveillance des progrès et la responsabilité mutuelle des résultats.

5. L'expression même de "programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015" traduit la volonté des Nations Unies de servir de plate-forme multi-acteurs pour sa formulation, avec la capacité de procéder aux vastes consultations requises et avec l'ambition de produire un programme mondial de développement que tous les pays et toutes les parties prenantes

---

<sup>3</sup> Note de service n° 11-08757 du 19 septembre 2011. L'Équipe spéciale est coprésidée par la DESA et le PNUD.

<sup>4</sup> La liste des organismes participants figure à l'Annexe I.

reconnaîtront comme le leur.

6. Plusieurs processus pertinents se déroulent actuellement dans le cadre desquels des négociations en vue d'accords internationaux se sont tenus ou se tiendront, notamment, entre autres, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en juin 2012. Les progrès réalisés dans le cadre de ces processus et des multiples consultations qui se dérouleront aux niveaux national, régional et mondial alimenteront les consultations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

7. Le présent rapport de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies entend servir de référence pour orienter les discussions en cours et le vaste processus de consultation en cours entre les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Le rapport éclairera également les travaux du groupe de personnalités éminentes que doit nommer le Secrétaire général pour le conseiller sur le processus de l'après 2015, et il apportera un appui technique au mécanisme d'élaboration des objectifs de développement durable (ODD) convenu dans le document final de RIO+20<sup>5</sup>.

8. Le rapport commence par une réflexion sur l'expérience du système des Nations Unies dans l'appui à la mise en œuvre du cadre des OMD (Section II). Se basant sur les enseignements tirés, le rapport donne une évaluation des principaux défis de développement auxquels le programme mondial de développement devrait répondre (Section III). Il propose la vision d'un développement centré sur les peuples, inclusif et durable (Section IV) et des idées initiales quant aux contours possibles d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 (Section V). Il conclut en établissant une feuille de route possible pour le processus de définition du programme, y compris des moyens d'intégrer dans les consultations les avis différents de personnes du monde entier (Section VI).

9. Le rapport s'appuie sur les consultations initiales organisées par l'Équipe spéciale du système des Nations Unies auprès d'États Membres, du monde universitaire, d'organisations de la société

---

<sup>5</sup> Nations Unies, L'avenir que nous voulons, Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, A/CONF.216/L.1, para. 248-249, <http://www.unctd2012.org/thefuturewewant.html>.

civile et du secteur privé<sup>6</sup>. Il est également fondé sur un examen approfondi de la littérature de plus en plus abondante sur la question<sup>7</sup>.

10. Le rapport est le fruit d'une solide collaboration entre les agences représentées au sein de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies. Par-dessus tout, il représente une détermination collective de se pencher sur l'expérience du cadre des OMD et d'établir une fondation solide permettant à toutes les parties prenantes d'avancer dans les préparatifs en vue d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 qui réponde à la fois aux défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain et qui soit digne des aspirations de tous les pays et de tous les peuples à un avenir meilleur.

---

<sup>6</sup> L'Équipe spéciale des Nations Unies a organisé une réunion d'experts du 27 au 29 février 2012 et trois séances informelles d'information avec des États Membres (Assemblée générale en novembre 2011 et février 2012 ; et ECOSOC en mars 2012). Le rapport est également nourri par les consultations en cours entre des entités du système des Nations Unies et des organisations de la société civile.

<sup>7</sup> Parallèlement, les entités participantes de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies ont préparé "plusieurs réflexions" sur des questions thématiques qui sont au cœur du présent rapport. Ces notes sont disponibles à : <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml> et peuvent également servir de références pour les consultations ultérieures sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.



Photo Credit: UN Photo

## II. Le pouvoir transformationnel d'objectifs mondiaux

11. En 2000, les leaders de la communauté mondiale ont énoncé une vision partagée du développement basée sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect de la nature et de responsabilité partagée, sous la forme de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>8</sup>. Depuis, les OMD qui ont fait suite à cette déclaration ont jalonné les efforts mondiaux et nationaux de développement, avec comme horizon l'échéance mondiale de 2015<sup>9</sup>.

**"Le cadre des OMD a aidé à galvaniser les efforts de développement"**

12. Le cadre des OMD a aidé à galvaniser les efforts de développement, à énoncer des priorités mondiales et nationales et à cibler l'action à tous les niveaux. D'énormes progrès ont été

<sup>8</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000, para.6.

<sup>9</sup> Rapport annuel du Secrétaire général sur le Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 6 septembre 2001, A/56/326, p. 56.

accomplis dans la plupart des pays, en particulier vers les objectifs d'éradication de la pauvreté et d'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire. Cependant, les tendances ont été inégales dans les pays et régions, et d'un pays et d'une région à l'autre. Les populations les plus pauvres et celles qui ont été le plus victimes de discriminations fondées sur le sexe, l'âge, un handicap, l'ethnie ou tout autre facteur ont souvent été les plus défavorisées<sup>10</sup>.

13. Il reste encore beaucoup à faire. De plus, dans certains secteurs où des "cibles" mondiales ont déjà été atteintes (par exemple la réduction de moitié de la pauvreté extrême), la réalisation de l'"objectif" (l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim) est toujours attendue. En même temps, d'autres défis du développement font l'objet d'une attention accrue ou sont devenus plus pressants depuis 2000. La réalisation des objectifs fondamentaux du développement humain et l'application des droits de l'homme dépendront de la solution à ces défis émergents et pressants, comme il est expliqué dans la Section III. La présente Section examine l'expérience de la mise en œuvre du cadre des OMD et en tire les enseignements sur la façon de procéder quant à la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

#### **a. Examen du cadre des OMD**

14. Il est difficile de déterminer avec précision la valeur ajoutée qu'apporte le cadre des OMD. Il ressort pourtant clairement d'un examen de sa mise en œuvre que le cadre des OMD a apporté une contribution historique en servant de cause mondiale commune pour s'attaquer à la pauvreté et mettre le progrès humain au premier plan du programme mondial de développement. Un bref résumé des forces et faiblesses du cadre, telles qu'elles ont été évaluées par l'Équipe spéciale du système des Nations Unies, est présenté dans l'Annexe II.

15. L'une des principales forces du cadre des OMD c'est qu'il est axé sur un nombre réduit d'objectifs et cibles communs du développement humain : éradication de la pauvreté et de la faim, accès universel à l'enseignement primaire, réduction de la mortalité infantile et maternelle et amélioration de la santé de la mère, promotion de l'égalité hommes-femmes et de

---

<sup>10</sup> Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après 2015, examen de contributions des OMD pour faciliter le développement : enseignements pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 (New York, 2012), disponible à : <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml>. Pour des évaluations des progrès inégaux vers la réalisation des OMD, voir Nations Unies, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2011 (publication des Nations Unies, n° de vente E.11.I.10), disponible à : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/2011%20Stat%20Annex.pdf>, et FMI et Banque mondiale, Rapport mondial de suivi pour 2012 : Les prix des denrées alimentaires, la nutrition et les Objectifs du Millénaire pour le développement (Washington, D.C.).

l'autonomisation de la femme, lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, veiller à la durabilité environnementale et élaborer un partenariat mondial pour le développement. Le cadre a permis de déterminer un cap dans l'établissement des priorités des politiques de développement nationales et internationales. Sa simplicité, sa transparence et son caractère multidimensionnel ont aidé à obtenir un large appui en faveur des objectifs et de leur réalisation, et l'accent mis sur le développement humain a déplacé le centre d'attention bien au-delà des objectifs de croissance économique qui dominaient les programmes précédents. Le document final de Rio+20 reconnaît également la nécessité de maintenir ces éléments dans un programme de développement futur.

16. Le format du cadre des OMD a donné naissance à une vision inspiratrice ainsi qu'à un ensemble d'objectifs et de cibles concrets et assortis de délais qui pouvaient être suivis par des indicateurs statistiquement solides. Cela a non seulement aidé à rester concentré sur les résultats, mais a également motivé le renforcement des systèmes statistiques et l'utilisation de données de qualité pour améliorer la conception et le suivi des politiques de la part des gouvernements nationaux et des organisations internationales.

17. Le cadre des OMD a renforcé le partenariat mondial pour le développement (OMD-8) et a arrimé au développement humain l'aide publique au développement (APD), un système commercial multilatéral équitable, l'allègement des dettes et un accès abordable aux nouvelles technologies et aux médicaments essentiels.

18. Certaines de ces forces ont également été perçues comme des faiblesses. Du fait de la concentration sur un nombre limité d'objectifs, certaines dimensions du développement ont été sous-évaluées. Lors des activités de mise en œuvre, il est devenu clair que certaines cibles n'étaient pas formulées de manière adéquate. Par exemple, certaines cibles sous-évaluaient l'évolution démographique et par conséquent l'ampleur de certains problèmes sociaux, comme la taille des populations des bidonvilles. En outre, l'insistance sur des cibles mondiales s'est faite au détriment de la prise en compte de circonstances et de différences nationales dans les conditions initiales. En particulier, dans le cas des pays africains, cela a conduit à des perceptions d'échec même lorsque des progrès substantiels ont été réalisés, mais sans atteindre la cible fixée à

l'échelle mondiale<sup>11</sup>.

19. Les OMD n'ont pas non plus tenu compte adéquatement des questions de l'emploi productif, de la violence contre les femmes, de la protection sociale, des inégalités, de l'exclusion sociale, de la biodiversité, de la persistance de la malnutrition et de l'augmentation des maladies non transmissibles, de la santé reproductive et des complexités liées à la dynamique démographique, de la paix et la sécurité, de la gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'homme. Le cadre des OMD n'a pas non plus tenu compte de la vulnérabilité aux dangers de phénomènes naturels et autres chocs externes, qui ont entraîné des retards dans la réalisation des OMD.

**"Plusieurs de ces défaillances auraient pu être évitées si l'on avait mis en place un processus de consultation plus inclusif"**

20. En mettant l'accent sur des objectifs ultimes, le cadre des OMD a offert peu d'orientations quant aux moyens de les réaliser. Cette situation offrait l'avantage de garder aux parties prenantes nationales le rôle de conducteur dans la recherche des meilleurs moyens de réaliser les OMD, mais par contre, elle a été une occasion perdue de fournir des orientations sur la façon d'aborder les causes profondes de la pauvreté et de besoins fondamentaux non satisfaits.

21. Plusieurs des objectifs et cibles liés au partenariat mondial pour le développement ont été définis de manière plutôt imprécise, affaiblissant ainsi la responsabilisation quant au soutien international promis pour la mise en œuvre du cadre des OMD. Un grand nombre des engagements pris par la communauté internationale n'ont pas été tenus<sup>12</sup>. L'insuffisance de l'accès à un financement prévisible en faveur du développement, aux marchés d'exportation, aux technologies et médicaments reste un obstacle important à un développement durable et inclusif pour de nombreux pays en développement. La crise économique et financière mondiale de 2008-2009 et ses répercussions ont révélé d'importantes lacunes dans la capacité multilatérale de minimiser les chocs causés par la volatilité des marchés mondiaux et d'y faire face.

<sup>11</sup> Voir, par exemple, William Easterly, "How the Millennium Development Goals are unfair to Africa", *World Development*, vol. 37, No. 1, pp. 26-35, ainsi que Ashwani Saith, "From universal values to Millennium Development Goals: lost in translation", *Development and Change*, vol. 37, No. 6, pp. 1167-1199.

<sup>12</sup> Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (2011) — The Global Partnership for Development: Time to Deliver (Le partenariat mondial pour le développement : l'heure de passer aux actes) (publication des Nations Unies, n° de vente E.11.I.11), disponible à [http://www.un.org/en/development/desa/policy/mdg\\_gap/mdg\\_gap2011/mdg8report2011\\_engw.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/mdg_gap/mdg_gap2011/mdg8report2011_engw.pdf)

22. Selon certains critiques, plusieurs de ces défaillances auraient pu être évitées si l'on avait mis en place un processus de consultation plus inclusif pour la formulation des OMD. Un processus plus inclusif aurait pu conduire à une meilleure compréhension de la nécessité d'adapter les objectifs et cibles mondiaux aux contextes nationaux, évitant ainsi la perception non voulue des OMD comme un ensemble de cibles uniformes à atteindre par tous les pays, indépendamment de leurs conditions initiales<sup>13</sup>. D'un autre côté, toutefois, un processus de consultation plus vaste aurait pu rendre plus difficile la mise en place d'un ensemble concentré de cibles mesurables, qui s'est révélé être une des principales forces du cadre des OMD.

### **b. Leçons pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015**

23. La vision du développement mondial inscrite dans la Déclaration du Millénaire était censée unifier la poursuite d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux tout en garantissant la paix, la sécurité et le respect des valeurs démocratiques. C'est à partir de cette vision qu'il a été décidé de donner la priorité et d'assurer la protection aux indigents et aux groupes vulnérables, l'un des objectifs centraux des OMD. Cette vision est aussi pertinente aujourd'hui qu'en 2000, indépendamment des changements majeurs qui sont intervenus depuis.

24. Jusqu'ici, dans le cadre des discussions sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, la plupart des parties prenantes ont reconnu que l'énoncé d'objectifs de cibles et d'indicateurs concrets est l'une des principales forces du cadre des OMD - et une caractéristique à retenir. Cette configuration implique un cadre clair de responsabilités, fondé sur des objectifs clairs et faciles à communiquer, des cibles opérationnelles quantitatives et assorties de délais ainsi que des indicateurs mesurables. La plupart des cibles des OMD semblaient réalistes et réalisables, ce qui les rendait crédibles. Ce sens du réalisme devrait être maintenu, mais compensé par la nécessité d'être plus ambitieux. Il ne suffira pas de prolonger les tendances historiques, comme le prouvent abondamment les efforts nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter et mettre le monde sur la voie du développement durable.

25. L'insistance sur des objectifs ultimes dans le cadre des OMD était importante, car on donnait la priorité au développement humain dans les stratégies nationales de développement. Il est

---

<sup>13</sup> Jan Vandemoortele, "The MDGs: 'M' for Misunderstood?", WIDER Angle No. 1 (June), pp. 6-7

logique de rester concentré sur des objectifs ultimes dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, mais il ne faudrait pas rater l'occasion d'aborder la question des moyens - sans être directif. Sans donner des modèles, le cadre pour l'après 2015 pourrait comprendre certaines lignes directrices générales pour l'orientation et la cohérence des politiques et pourrait souligner certains des facteurs clés de succès de processus de développement efficaces. Il pourrait s'agir, par exemple, de politiques qui favorisent l'investissement productif et des emplois décents, et une plus grande uniformité des politiques macro-économiques avec des objectifs de développement larges, notamment la réduction de la pauvreté, le plein emploi et les emplois décents et une sécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique durable.

26. Étant donné le degré élevé de l'interdépendance mondiale, il restera utile pour la communauté mondiale d'établir des objectifs et cibles collectifs à poursuivre. Ce faisant, toutefois, il faudrait éviter d'envisager une solution universelle. Il faudrait garantir la souplesse nécessaire pour adapter les cibles aux conditions et priorités régionales, nationales, et infranationales, tout en respectant les normes internationales, avec suivi au moyen de données ventilées selon le sexe, l'âge et la géographie (y compris les emplacements ruraux-urbains). C'est dans le cadre de processus participatifs que l'on peut le plus efficacement et le plus légitimement adapter les cibles de développement aux circonstances nationales et locales.

27. Compte tenu des déficits en souffrance, le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 devrait rester axé sur le développement humain et l'éradication de la pauvreté, comme objectifs ultimes de tout programme de développement. Cependant, le programme devrait également répondre à un certain nombre de défis, explicités dans la

Section III, qui sont devenus plus pressants depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire et ne figuraient pas explicitement ou n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le cadre des OMD : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; lutter contre les effets des changements climatiques et réaliser le développement durable ; renforcer la capacité de récupération après des catastrophes naturelles ; étudier les dynamiques démographique et épidémiologique ; faire face à la croissance urbaine ; garantir la paix et la sécurité ; améliorer la gouvernance et les capacités des états ; et respecter les droits de l'homme et la diversité

**"Le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 devrait garder l'accent sur le développement humain"**

culturelle. Pour faire face à ces défis dans le contexte d'un programme plus large de développement, comme il est explicité dans les Sections IV et V, il faudra des réponses mondialement cohérentes qui sont la responsabilité de tous les pays.

28. Le consensus mondial forgé autour du cadre des OMD a été l'une de ses principales forces. Dorénavant, la plus forte interdépendance entre les pays et les défis mondiaux à venir exigeront un programme de développement vraiment mondial, avec des responsabilités partagées par tous les pays. Les objectifs et cibles du partenariat mondial devraient être définis de manière plus précise pour améliorer la mise en œuvre et renforcer la redevabilité.



Photo Credit: UN Photo

### **III. Tendances, enjeux et possibilités mondiales auxquels sera confronté le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015**

#### **a. Beaucoup de progrès, mais le statu quo n'est pas une option**

29. Depuis 2000, année de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, il y a eu une forte croissance économique dans de nombreuses parties du monde, qui a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. De grands progrès technologiques ont radicalement changé la façon dont les gens communiquent, s'organisent, établissent des réseaux, apprennent et participent en tant que citoyens nationaux et mondiaux.

**"La progression du développement humain a été inégale"**

30. Toutefois, la progression du développement humain a été inégale et a fait de nombreux exclus, tout en creusant les inégalités. En outre, les crises alimentaires, énergétiques et financières mondiales de 2007-2010 ont mis en évidence la fragilité des systèmes mondiaux d'approvisionnement alimentaire et exposé les défaillances systémiques du fonctionnement des marchés financiers et des marchés des produits de base ainsi que les carences profondes au cœur des mécanismes de gouvernance mondiale<sup>14</sup>. La propagation rapide de l'onde de choc financière depuis les États-Unis d'Amérique et, plus récemment, l'incertitude des marchés financiers mondiaux générée par les crises des dettes souveraines en Europe ont souligné la nature interdépendante de l'économie mondiale. L'augmentation et la volatilité accrue des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie sont le résultat : de décennies de délaissement de l'agriculture, des effets négatifs du changement climatique, d'une exposition et d'une vulnérabilité plus fortes aux catastrophes naturelles, de l'utilisation des terres pour la production de biocarburants au détriment de la production alimentaire ainsi que de la spéculation sur les marchés de l'énergie et des produits de base. Près d'un milliard<sup>15</sup> de personnes dans le monde sont sous-alimentées et plus de 200 millions de personnes sont au chômage<sup>16</sup>. Depuis les années 80, la part des revenus du travail dans le revenu national dans la plupart des pays développés et en développement a stagné ou a baissé. Vingt-huit pour cent seulement de la population mondiale est couverte par des systèmes complets de protection sociale, ce qui reflète des degrés élevés d'informalité<sup>17</sup>. En fait, la crise mondiale de l'emploi reflète les coûts humains de ces crises multiples, la marginalisation et la pauvreté croissantes au sein des groupes vulnérables. Les crises économiques et alimentaires sont aggravées par la crise environnementale mondiale, dans le contexte de laquelle les changements climatiques ont les répercussions les plus inquiétantes.

**b. Des progrès dans la réduction de la pauvreté, mais de grandes inégalités demeurent**

31. Plusieurs pays développés, pour la plupart en Asie, réduisent l'écart entre leur niveau de vie

<sup>14</sup> *La situation économique et sociale dans le monde 2010 : De nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, n° de vente E.10.II.C.1).

<sup>15</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011* (Rome), disponible à <http://www.fao.org/docrep/014/i2330e/i2330e00.htm>.

<sup>16</sup> Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2011* (Genève), disponible à [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms\\_150440.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_150440.pdf).

<sup>17</sup> Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la sécurité sociale 2010/2011* (Genève, 2011).

et celui des pays développés. D'autres, particulièrement en Afrique, ont vu augmenter leur retard. Le nombre de personnes pauvres dans le monde vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a reculé, passant de 1,9 milliard en 1990 à 1,3 milliard en 2008<sup>18</sup>. De nombreux pays en développement ont enregistré un recul de la pauvreté, mais en termes absolus cette réduction était majoritairement concentrée en Chine. En dépit de taux de pauvreté décroissants en Afrique sub-saharienne, le nombre absolu de personnes pauvres a augmenté dans la région<sup>19</sup>. En même temps, la majorité des personnes pauvres du monde — trois quarts — vivent dans ce que l'on appelle maintenant les pays à revenu intermédiaire.

32. À de rares exceptions près, les inégalités de revenus et de patrimoines dans les pays ont augmenté depuis le début des années 80, y compris dans les pays à revenu élevé<sup>20</sup>. Les inégalités en termes d'accès à la terre et aux autres biens de production, ainsi qu'en termes d'acquis sociaux et d'accès aux services, restent également généralisées. Dans les pays en développement, la situation est encore bien pire pour les familles à faibles revenus dans les régions rurales en termes d'alimentation nutritive, d'eau potable, d'accès à des installations sanitaires améliorées, de couverture de l'éducation de base et des acquis d'apprentissage, alors que les taux de mortalité infantile et de retard de croissance sont de deux à quatre fois supérieurs entre le niveau de richesse le plus faible et le plus élevé<sup>21</sup>. Les inégalités hommes-femmes persistent, ainsi qu'il ressort des différences de salaires, d'accès à des postes de responsabilité et de taux d'infection par le VIH<sup>22</sup>. Dans de trop nombreux contextes, l'égalité d'accès à la justice et à la participation politique n'est pas garantie en pratique.

33. Redresser ces tendances sera un défi majeur au cours des années à venir. De fortes inégalités entravent le développement durable et n'ont pas leur place dans un monde où un bien-être décent et sûr devrait être la prérogative de tous les citoyens.

---

<sup>18</sup> Shaohua Chen et Martin Ravallion, "An update to the World Bank's estimates of consumption poverty in the developing world", Briefing Note (Washington D.C.: World Bank, Development Research Group, 2012), disponible à [http://siteresources.worldbank.org/INTPOVCALNET/Resources/Global\\_Poverty\\_Update\\_2012\\_02-29-12.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTPOVCALNET/Resources/Global_Poverty_Update_2012_02-29-12.pdf).

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde, 2008* (Washington, D.C.).

<sup>21</sup> UNICEF, *Progrès pour les enfants : réaliser les OMD avec équité* (publication des Nations Unies, n° de vente E.10.XX.5).

<sup>22</sup> ONU Femmes, "Le progrès des femmes dans le monde : en quête de justice – 2011-2012" (New York, 2011).

### c. Le défi de la connaissance

34. La généralisation dans le monde d'Internet et des techniques de l'information et de la communication (TIC) a considérablement élargi les possibilités de création, de transmission et de diffusion de l'information. Pourtant, les inégalités en matière d'accès aux réseaux TIC, à l'éducation et au progrès technologique ainsi qu'à des systèmes d'innovation restent très répandues, dans les pays et d'un pays à l'autre. La perte rapide des connaissances traditionnelles et de ses voies informelles de transmission élargit encore ce fossé. L'accès limité à la connaissance entrave le progrès vers une croissance inclusive et la création d'emplois, le progrès technologique pour le développement durable et les améliorations de la santé. Un plus grand partage des connaissances sera essentiel pour apporter

les changements transformationnels requis pour atteindre la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle et la sécurité énergétique de manière durable et pour contenir la menace des changements climatiques<sup>23</sup>.

### d. L'évolution démographique

35. Au cours du dernier quart de siècle, la population mondiale a augmenté de deux milliards. Actuellement, environ 78 millions de personnes sont ajoutées chaque année à la population du monde<sup>24</sup>. Cela signifie que d'ici 2050, l'économie mondiale devra être capable d'assurer un niveau



Photo Credit: iStock Photo

<sup>23</sup> Voir, par exemple, *La situation économique et sociale dans le monde 2011 : La Grande transformation technologique verte* (publication des Nations Unies, n° de vente E.11.II.C.1) ; et Équipe spéciale de haut niveau du système des Nations Unies sur la sécurité alimentaire dans le monde, "La sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous grâce à l'agriculture et à des systèmes alimentaires durables", mars 2012, disponible à <http://un-foodsecurity.org/sites/default/files/HLTF%20note%20on%20Sustainable%20Agriculture%20and%20Food%20Systems.pdf>.

<sup>24</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la Population, "Révision des perspectives de la population mondiale de 2010" (disponible à <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>).

de vie décent à plus de 9 milliards de personnes, dont 85 % vivront dans les pays qui sont maintenant des pays en développement<sup>25</sup>. L'Afrique représentera environ la moitié de l'augmentation absolue de la population et abritera presque un quart de la population mondiale d'ici 2050.

36. Les inégalités de l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, à l'éducation et aux services sociaux et sanitaires de base, y compris des services de santé reproductive, sont des déterminants clés de taux supérieurs de mortalité et de fertilité parmi les populations pauvres et les régions à faibles revenus. Des niveaux élevés de grossesses non intentionnelles prévalent encore dans de nombreux pays, en particulier parmi les populations pauvres et les jeunes adultes. Le nombre croissant de jeunes ayant des possibilités d'emploi limitées pose un énorme défi, qui pourrait saper la cohésion sociale et accroître les pressions résultant des flux migratoires.

37. Les progrès d'ensemble du développement humain dans le monde ont contribué à des réductions spectaculaires des taux de mortalité et à des augmentations de la longévité. En conséquence, la population mondiale vieillit rapidement. D'ici 2050, une personne sur trois qui vit dans les pays développés et une sur cinq dans les pays qui constituent actuellement les pays en développement auront plus de 60 ans<sup>26</sup>. Le déclin et le vieillissement des populations exercent déjà de fortes pressions sur les systèmes de retraite et de santé, en particulier dans les pays développés, mais de plus en plus également dans certains pays en développement. Les défis sont multiples, y compris la nécessité d'une refonte des systèmes de retraite pour assurer la sécurité économique de toutes les personnes âgées tout en préservant la viabilité financière, d'un renforcement de services de santé et de soins de longue durée pour garder les personnes âgées en bonne santé et actives, et d'un accroissement des possibilités pour les personnes âgées de participer activement à la société.

38. Avec environ 214 millions de migrants internationaux et une population de près de 740 millions de migrants internes aujourd'hui, près de 1 milliard de personnes vivent hors de leur lieu d'origine ou de leur résidence habituelle<sup>27</sup>. La migration internationale aujourd'hui

---

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> *Rapport sur le vieillissement de la population mondiale 2009* (publication des Nations Unies, n° de vente E.10.XIII.5) disponible à <http://www.un.org/esa/population/publications/WPA2009/WPA2009-report.pdf>.

<sup>27</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la Population, "Tendances des migrations internationales : ventilation des migrants selon l'âge et le sexe, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2010 (New York, 2011) ; et Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le Développement Humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains* (New York, 2009).

touche chaque région, et les migrations sud-sud sont aussi importantes que les mouvements sud-nord. Les mouvements des personnes peuvent être associés à des facteurs multiples, notamment: la quête de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi et de meilleures conditions de travail, l'exode de la misère, les conflits, la violation des droits de l'homme, la faim, la discrimination et la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles. Les migrations internationales



Photo Credit: UN Photo

apportent des avantages à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination, notamment par les transferts de fonds et une réduction des pénuries de main-d'œuvre. Le transfert de ressources, de compétences, de connaissances, d'idées et de réseaux grâce aux migrations est difficile à quantifier, mais il est important. Plusieurs millions de migrants ont réussi à se bâtir un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leurs personnes à charge. Toutefois, de trop nombreux migrants continuent de travailler et de vivre dans des conditions d'insécurité, de précarité et dangereuses, souvent marginalisés et soumis à des discriminations, sans accès à des services sociaux et de soins de santé, alors que les ruptures de la vie familiale peuvent avoir d'importantes conséquences sociales, en particulier dans le pays d'origine.

39. Selon les projections, d'ici 2050, 70 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines<sup>28</sup>. On enregistre une croissance urbaine rapide principalement dans des pays qui sont le moins en mesure de faire face à la demande d'emplois décents, de logements adéquats et de services urbains de base. Près d'un milliard de personnes, soit 33 % de la population urbaine des pays en développement, vivent dans des taudis, dans des conditions inéquitables et souvent au péril de leur vie<sup>29</sup>. Si elles ne sont pas contrées, ces tendances deviendront peut-être des sources d'instabilité sociale et politique.

40. L'accroissement des populations urbaines modifiera également les modes d'alimentation et d'utilisation des terres, et pourrait avoir des conséquences majeures. L'augmentation des revenus et la croissance continue de la population ont non seulement fait augmenter la demande alimentaire, mais ont également modifié les

**"La production agricole mondiale devra presque doubler"**

habitudes alimentaires. Cela se reflète dans l'augmentation de la consommation de viande par habitant, qui a atteint environ 25 % au cours de la dernière décennie. La viande est une importante source de protéines mais, dans les conditions actuelles de production, une demande plus élevée peut conduire à des modifications de l'utilisation des terres et à un accroissement de la déforestation, ainsi qu'à une augmentation de la consommation énergétique, des prix alimentaires et à des pénuries alimentaires régionales. La production agricole mondiale devra presque doubler dans les pays en développement pour nourrir une population croissante d'ici 2050<sup>30</sup>. Bien que la production alimentaire mondiale ait dépassé la croissance de la population, elle n'a pas réussi à répondre à la demande potentielle et, en raison de l'inégalité de la répartition, près d'un milliard de personnes étaient encore mal nourries dans le monde en 2010. En même temps, environ 500 millions de personnes sont obèses<sup>31</sup>. La combinaison de fortes augmentations de la prévalence de maladies chroniques et de modes de consommation alimentaire malsains pousse à la hausse les dépenses de santé dans le monde. En même temps, la sous-alimentation à un âge précoce limite la croissance de l'adolescent et augmente le risque de survenue d'une maladie chronique ultérieurement. La sous-alimentation accroît encore les

---

<sup>28</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la Population, "Les perspectives de l'urbanisation mondiale, révision de 2011", (New York, 2012), disponible à <http://esa.un.org/unpd/wup/index.htm>.

<sup>29</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat), *L'état des villes dans le monde 2010/2011 : Comblent le fossé urbain* (Nairobi, 2008), disponible à <http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=2917>.

<sup>30</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011*, op. cit.

<sup>31</sup> Organisation mondiale de la santé, "Nutrition Challenges" (les défis de la nutrition), disponible à <http://www.who.int/nutrition/challenges/en/index.html>.

risques de santé pour les femmes pendant la grossesse. De nombreux pays en développement font face à un double fardeau sanitaire causé par la forte prévalence de sous-alimentation et de suralimentation.

**e. Croissance des empreintes environnementales**

41. La croissance de la population, des revenus, de l'utilisation de l'énergie et des ressources, des déchets et de la pollution, tout cela a un coût : une utilisation des ressources naturelles et une dégradation de l'environnement sans précédent. Presque la moitié des forêts du globe ont disparu, les sources d'eaux souterraines et les stocks halieutiques s'épuisent rapidement et la dégradation des terres et l'acidification des océans s'aggravent. La biodiversité a été considérablement réduite et les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté de 40 % entre 1990 et 2008, pour atteindre des concentrations dangereuses approchant les 30 milliards de tonnes par an<sup>32</sup>, qui déstabilisent le climat.

**"Le développement de l'activité humaine menace de dépasser la capacité biologique de la terre"**



Photo Credit: UN Photo

<sup>32</sup> *La situation économique et sociale dans le monde 2011*, op. cit.

42. Le développement de l'activité humaine menace de dépasser la capacité biologique de la terre fonctionnant comme sources et puits. Actuellement, les carburants fossiles fournissent plus de 85 % de l'énergie primaire et représentent environ 60 % des émissions d'oxyde de carbone ainsi qu'une importante proportion des émissions de composés sulfurés et azotés, de carbone noir, de mercure et autres polluants de l'air. Afin de limiter l'augmentation de la température moyenne



Photo Credit: iStock Photo

de la terre à 2°C par rapport au niveau préindustriel (avec une probabilité supérieure à 50 %), les émissions de gaz à effet de serre devraient avoir été réduites à moins de 44 gigatonnes (Gt) d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2020, bien en dessous des niveaux actuels. Le défi supplémentaire est que les réductions des émissions de gaz à effet de serre doivent être réalisées sans accroître l'accès à l'énergie. Selon les estimations, 1,4 million de personnes n'ont pas l'accès à des services modernes d'énergie, ce qui limite leur aptitude à surmonter la pauvreté. L'approvisionnement en énergie traditionnelle impose également un fardeau de travail non payé plus élevé, en particulier aux femmes.

43. L'incidence des catastrophes naturelles a quintuplé depuis les années 70. Cela peut être imputé en partie aux changements climatiques anthropiques. Les catastrophes naturelles détruisent les moyens d'existence et peuvent effacer des années d'investissement dans les infrastructures. La déforestation, l'érosion des sols, la dégradation de la protection naturelle des côtes et la médiocrité des infrastructures ont augmenté la probabilité de catastrophes humaines causées par les chocs climatiques, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. On estime que plus de 42 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes naturelles soudaines en 2010.

#### **f. Vivre dans un monde incertain**

44. Au moins un cinquième de l'humanité vit dans des pays qui connaissent un degré élevé de violence, un conflit politique, l'insécurité et une fragilité sociétale<sup>33</sup>. Ces conditions sont un obstacle majeur au développement et ont des répercussions durables sur le bien-être sociétal. Aucun pays à faible revenu touché par la violence ou la fragilité n'a réalisé une seule cible des OMD<sup>34</sup>. Les pays fortement touchés par la violence ont des taux de pauvreté supérieurs de plus de 20 % à la moyenne<sup>35</sup>. Les pays fragiles et touchés par des conflits sont également confrontés à des niveaux plus élevés de sous-alimentation, de déficits d'apprentissage, de mortalité infantile, de ménages dirigés par des femmes célibataires avec de jeunes enfants, et au manque d'eau potable et d'installations sanitaires de base.

45. La paix, si on la définit comme "l'absence de violence" ou "l'absence de la crainte de violences", est associée à de multiples facteurs qui se renforcent mutuellement, y compris l'égalité horizontale et verticale ainsi que l'égalité hommes-femmes, la justice, un enseignement pertinent et des possibilités d'emploi, une gestion saine des ressources naturelles, la protection des droits de l'homme, l'inclusion politique et des faibles niveaux de corruption<sup>36</sup>. La prévention des conflits et une paix durable peuvent apporter de rapides gains en matière de développement, comme l'ont montré les expériences du Cambodge, d'El Salvador, de l'Éthiopie, du Mozambique et du Rwanda,

**"Aucun pays à faible revenu touché par la violence ou la fragilité n'a réalisé une seule cible des OMD"**

---

<sup>33</sup> Secrétariat de la Déclaration de Genève, *Fardeau mondial de la violence armée 2011 : Affrontements meurtriers* (Cambridge University Press, 2011).

<sup>34</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2011* (Washington D.C.),

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Institute for Economics and Peace (L'Institut pour l'économie et la paix), "Structures of peace: identifying what leads to peaceful societies", octobre 2011 (Sydney).

entre autres. Il faut un système juridique qui garantisse la liberté de vivre à l'abri de la menace de tous types de violence, y compris contre les groupes minoritaires, les femmes et les enfants, la liberté de vivre à l'abri de l'abus d'autorité, de la contrainte et du harcèlement, la sécurité des biens et l'assurance que toute victimisation fera l'objet d'une enquête efficace et que la justice pénale s'exercera. Pour s'attaquer aux sources de conflits, il faut une approche multidimensionnelle dans laquelle le développement, les droits de l'homme, la paix, la sécurité et l'État de droit sont des dimensions interreliées du bien-être.

46. L'insécurité du revenu et la précarité d'emploi ont également augmenté en raison de modes de mondialisation fondés sur l'externalisation et une protection moindre des travailleurs. Cette situation, associée à l'accès limité à la sécurité sociale pour la majorité des travailleurs du monde, met en danger les moyens d'existence de nombreux ménages, même en cas de petits chocs économiques.

#### **g. Déficits de gouvernance et de redevabilité**

47. Les récentes crises alimentaires, énergétiques et financières ont mis en évidence l'interdépendance du système économique mondial. Les changements climatiques et l'augmentation des migrations sont des défis qui ont des répercussions globales. Pourtant, les politiques, règles et institutions créées pour régir ces processus se situent pour la plupart au niveau national, alors que les mécanismes globaux sont fortement compartimentés. Le commerce multilatéral, les architectures de la finance et de l'environnement, par exemple, n'ont pas de cohérence dans beaucoup de dimensions<sup>37</sup>. Les secteurs qu'elles couvrent et la répartition des voix et du pouvoir entre leurs membres respectifs varient d'une institution de gouvernance mondiale à une autre ; certaines d'entre elles sont grevées d'un déficit démocratique, en particulier certaines institutions financières internationales.

48. Les déficits de gouvernance mondiale et l'échec à mettre en œuvre des cadres juridiques internationaux ont incité des pays à chercher des solutions au niveau régional, notamment des accords commerciaux régionaux, des mécanismes régionaux de coopération financière et des arrangements informels pour aborder des questions régionales de migration<sup>38</sup>. Ces arrangements

---

<sup>37</sup> *La situation économique et sociale dans le monde 2010*, op. cit.

<sup>38</sup> CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement 2007* (publication des Nations Unies, n° de vente E.07.II.D.11); et Organisation internationale pour les migrations, "processus consultatifs régionaux", disponible à <http://www.iom.int/rcps>.

sont importants pour répondre à des besoins de développement spécifiques à une région, mais ils exigent une coordination pour éviter la fragmentation des politiques et la contradiction avec des régimes multilatéraux et des normes internationales.

49. Les récents événements dans les États arabes ont mis en évidence des demandes de longue date de la société civile, en particulier des jeunes qui réclament une trajectoire de développement enracinée dans la gouvernance démocratique, l'État de droit<sup>39</sup> et les droits de l'homme. Ces événements soulignent l'importance d'une prise en compte des déficits de gouvernance démocratique aux niveaux nationaux et sous-nationaux pour assurer la légitimité des politiques de développement et appuyer la responsabilisation des personnes.

#### **h. De nouveaux modes de développement s'imposent**

50. Si l'on continue de suivre les sentiers battus des modes de croissance économique, il y aura une exacerbation des inégalités, des tensions sociales et des pressions sur les ressources du monde et l'environnement naturel. Il faut donc d'urgence trouver de nouveaux modes de développement qui encouragent la créativité et l'innovation dans la quête d'une croissance et d'un développement inclusifs, équitables et durables. Cet effort doit s'accompagner d'une refonte du partenariat mondial pour le développement afin d'appuyer la mise en œuvre et de garantir à tous les niveaux des mécanismes efficaces de redevabilité.

---

<sup>39</sup> Cela comprend le respect des lois coutumières et des lois traditionnelles, qui est important pour les populations autochtones et rurales dans de nombreux pays.



Photo Credit: UN Photo

## IV. Vision : l'avenir que nous voulons pour tous

### a. Un changement transformationnel vers un développement inclusif, durable et centré sur l'être humain

51. Le présent rapport offre pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 la vision de l'atteinte d'un développement mondial inclusif, centré sur l'être humain et durable : "l'avenir que nous voulons pour tous". Compte tenu des défis exposés dans la Section III, il faudra pour cela un changement transformationnel des processus existants de production et de consommation, de la gestion actuelle des ressources naturelles et des mécanismes actuels de gouvernance. Ce changement, quant à lui, appelle une approche large d'un développement fondé sur la justice sociale, la transformation des structures, la diversification et la croissance économiques<sup>40</sup>.

**"La vision d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 ... visant un développement mondial inclusif, centré sur l'être humain et durable"**

<sup>40</sup> Cette approche est conforme à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies qui stipule : "En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées

52. La vision décrite ici est holistique et mondiale. Elle reconnaît à la fois la nécessité d'une cohérence des politiques et la diversité des contextes et défis dans les pays et d'un pays à l'autre. Il n'existe aucun mode de développement spécifique qui convienne à toutes les situations, mais deux éléments devraient être considérés comme communs : d'abord, les valeurs, principes et normes essentiels issus des cadres normatifs adoptés à l'échelon international devraient être explicitement intégrés dans le programme mondial de développement et les stratégies nationales correspondantes ; deuxièmement, la poursuite à court terme d'un progrès vérifiable devrait appuyer et affirmer ces principes. S'il repose sur les valeurs essentielles, le changement transformationnel sera caractérisé par l'innovation et l'expérimentation stratégiques, ainsi que par l'apprentissage mutuel et participatif.

53. Les valeurs et principes affirmés dans la Déclaration du Millénaire et ses sept objectifs<sup>41</sup> clés restent un fondement solide pour faire face aux défis mondiaux de développement d'aujourd'hui et de demain: il convient donc de les utiliser pour aider à dessiner les contours du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Cela peut se faire de manière ciblée en bâtissant un cadre qui : i) est fondé sur les trois principes fondamentaux du respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité ; ii) oriente les objectifs clés en les articulant autour des quatre dimensions très interdépendantes du développement social inclusif, de la durabilité environnementale, du développement économique inclusif et de la paix et de la sécurité. Ces dimensions essentielles sont conformes à la notion de "liberté de vivre à l'abri du besoin" pour les générations actuelles et futures, en s'appuyant sur les trois piliers du concept de développement durable (économique, social, environnemental) et celui de la "liberté de vivre à l'abri de la peur".

54. La mise en œuvre efficace d'un tel cadre exigera une grande cohérence des politiques aux niveaux global, régional, national et sous-national. Vu qu'il n'existe pas de modèles des "éléments habilitants" les plus efficaces, il faudra prévoir un vaste espace pour l'expérimentation et l'adaptation aux contextes locaux. La nécessité évidente d'une différenciation des différents contextes n'est pas incompatible avec l'insistance sur la cohérence des politiques. L'approche commune, mais différenciée, de la cohérence des politiques doit s'inspirer de la vision globale et

---

sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront : le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social".

<sup>41</sup> Paix, sécurité et désarmement ; développement et élimination de la pauvreté ; protéger notre environnement commun ; droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance ; protéger les groupes vulnérables ; répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique ; et renforcer l'Organisation des Nations Unies (Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, op. cit., paragraphes 1-6).

des principes sous-jacents du cadre proposé pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

55. La Figure 1 nous offre une représentation graphique d'un cadre intégré pour définir le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, articulé autour des trois principes fondamentaux de la vision, des quatre dimensions de la poursuite des objectifs et des quatre domaines larges des "éléments habilitants". Dans le cadre intégré proposé, les "éléments habilitants" devraient être considérés non pas comme simplement efficaces pour l'atteinte des objectifs liés à une dimension, mais plutôt à toutes les dimensions. L'insistance sur les "éléments habilitants" vise à remédier à l'une des faiblesses perçues du cadre des OMD, qui ne disait rien des moyens permettant d'atteindre les objectifs.

56. Les détails de ce cadre devront être élaborés et perfectionnés dans le cadre de vastes consultations. Ce qui suit n'entend pas définir des objectifs particuliers pour l'instant, mais donner plutôt une description provisoire de la façon dont le cadre pourrait se dessiner un peu mieux et servir de guide à la réalisation de la vision du développement expliquée ici.

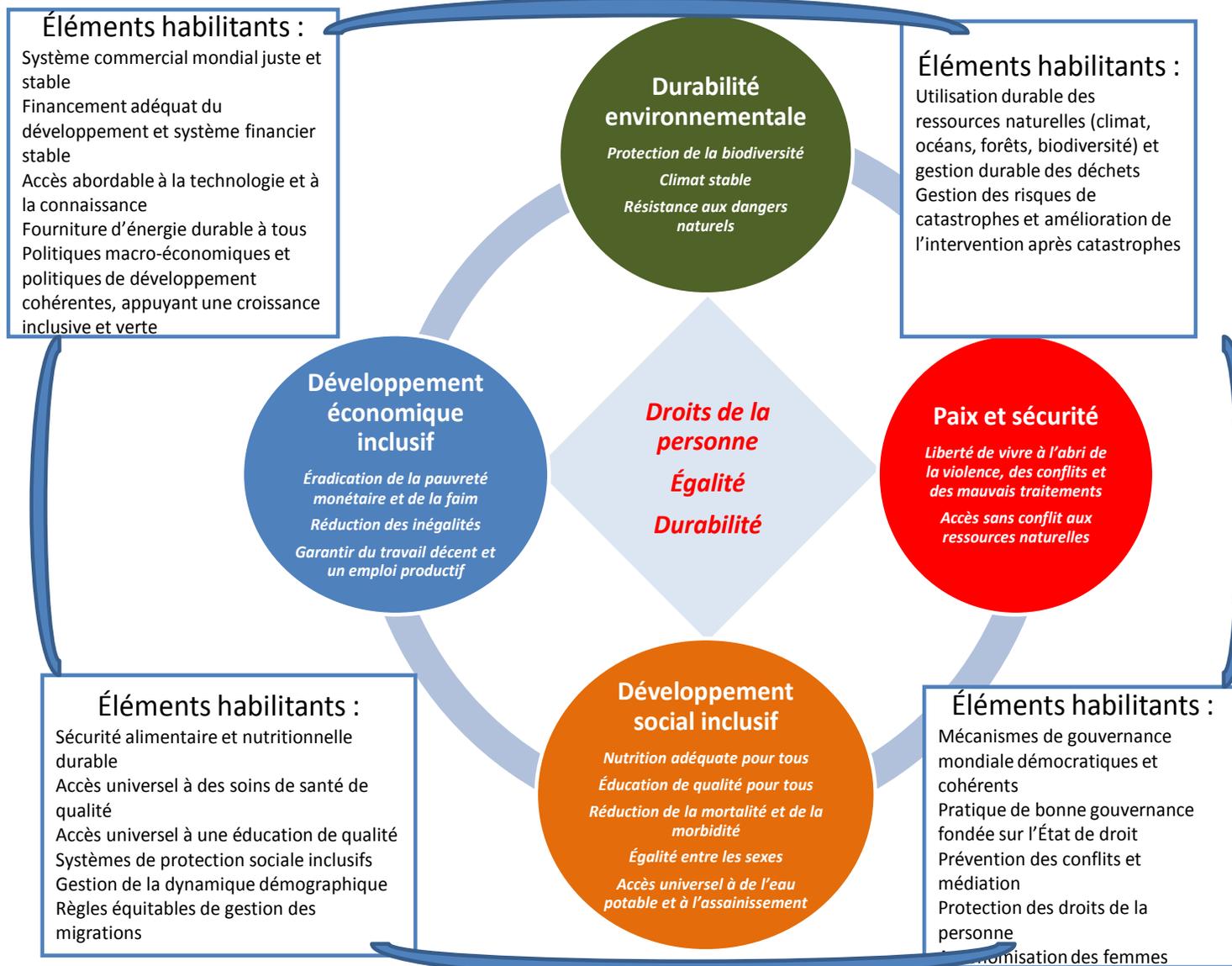
## **b. Trois principes fondamentaux**

57. Les trois principes constitueront les éléments communs et sous-jacents nécessaires pour étudier et résoudre, par le changement transformationnel, les tendances et défis mondiaux auxquels les populations seront confrontées dans l'après 2015. Ils sont les fondements d'un programme pour obtenir une vie meilleure pour tous les êtres humains et serviront à inspirer chaque société et l'aider à déterminer la meilleure façon de parvenir à concrétiser cette vision.

### **i. Les droits de l'homme**

58. Les droits de l'homme inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans toute une gamme de conventions et de traités sur les droits de l'homme, qui ont été largement ratifiés, sont fondés sur des valeurs fondamentales. Ces valeurs comprennent l'égalité et la non-discrimination, la paix et la sécurité, le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin, le respect des principes et droits fondamentaux au travail et le droit à l'alimentation, à la dignité sociale et culturelle, à la solidarité,

Figure 1. Un cadre intégré pour réaliser "l'avenir que nous voulons pour tous" dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015



à la tolérance, au partage de la responsabilité, à une gouvernance responsable et démocratique et au développement durable. Les mêmes valeurs devront constituer l'assise du nouveau programme de développement transformationnel. Elles comprennent les droits sociaux et économiques, tout en incluant également les droits civils et politiques en matière de paix et de sécurité et autres défis, ainsi que le droit au développement. Tous ces éléments doivent être traités simultanément.

59. Les éléments habilitants de la participation, de la redevabilité, de la non-discrimination, de l'emploi et de l'État de droit<sup>42</sup> constituent une fondation renforcée des modes de développement inclusifs. Ils offrent des orientations pratiques pour concevoir et évaluer les stratégies de développement et en préciser la teneur — par exemple, en donnant la priorité à l'accès universel à de l'eau de qualité, à l'alimentation, à l'énergie, à la sécurité monétaire, aux services de santé et autres biens et services publics essentiels.

## ii. Égalité

60. La réduction des inégalités dans toutes les sociétés est essentielle à la vision d'un développement inclusif et durable. L'adoption d'approches explicitement inclusives se justifie non seulement sur le plan éthique, mais également du point de vue du développement et de la paix et de la sécurité. De telles approches donneront la priorité la plus élevée à l'étude de la situation des femmes et des jeunes, ainsi que des populations les plus démunies et les plus appauvries et chercheront les plus grandes possibilités d'un progrès "de rattrapage" — y compris en éliminant les barrières sociales, culturelles, juridiques, administratives et financières à leur accès aux services, à des emplois décents, à la terre et autres ressources économiques, à l'entrepreneuriat et aux technologies.

61. L'égalité hommes-femmes est depuis longtemps reconnue à la fois comme un droit humain et comme un objectif essentiel du développement. En outre, la discrimination à l'égard des femmes et des filles est un frein au progrès dans tous les autres domaines de développement. Le programme mondial de développement devrait viser non seulement l'élimination d'écarts spécifiques entre les hommes et les femmes, mais également à transformer les facteurs structurels qui sous-tendent la persistance généralisée des inégalités hommes-femmes, de la

---

<sup>42</sup> Le concept d'"État de droit" s'inscrit au cœur même de la mission des Nations Unies. Il désigne un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme.

violence sexospécifique, de la discrimination et de l'inégalité des progrès du développement entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons<sup>43</sup>. L'autonomisation des femmes et des filles et la protection de leurs droits devraient être les éléments centraux du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

62. Pour s'attaquer avec détermination aux inégalités, il faut éliminer les symptômes et les effets immédiats de la pauvreté et des privations, mais également aller plus loin. Le changement transformationnel exigera que l'on reconnaisse et que l'on s'attaque aux écarts constatés et à leurs causes structurelles, notamment la discrimination et l'exclusion, auxquelles sont largement confrontés les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées et les membres des groupes autochtones et minoritaires. Les stratégies nationales, locales et régionales seront fondées sur des preuves et sur la compréhension de la nature structurelle et transversale des inégalités et devront être définies et suivies avec la pleine participation des exclus.

### **iii. Durabilité**

63. La durabilité<sup>44</sup>, entendue au sens large, devrait être un principe fondamental de tous les aspects du développement et pour toutes les sociétés. Elle représente le principal défi d'un programme transformationnel : comment réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et obtenir une gestion et une gouvernance plus équitables et plus durables des ressources naturelles tout en contribuant à un développement économique et humain dynamique et inclusif. Conformément au document final de Rio+20, la priorité du développement durable devrait s'articuler au cours de ces trois piliers — économique, social et environnemental — et reconnaître leurs interrelations.

64. La durabilité implique également que l'on instaure la justice intergénérationnelle et un monde futur digne des enfants. Il faut pour cela assurer un avenir durable dans lequel les enfants pourront grandir sainement, correctement nourris, être résistants, bien instruits, culturellement sensibles et à l'abri de la violence et de la maltraitance. Les enfants devront avoir accès à des

---

<sup>43</sup> Les mécanismes de protection de ces droits comprendront non seulement des dispositions juridiques et leur application réelle, mais également des politiques encourageant l'acceptation de l'égalité hommes-femmes dans le cadre des normes et comportements sociaux, réduisant les inégalités hommes-femmes sur les marchés du travail et l'accès à des ressources productives, protégeant les droits en matière de procréation et améliorant l'accès à des services de santé et d'éducation de bonne qualité et à la protection sociale.

<sup>44</sup> La dimension spécifique de la durabilité environnementale, à laquelle ce principe s'applique pleinement, est traitée à la Section IV.c.ii.

écosystèmes sains et non pollués — y compris de l'eau potable, des océans propres et de l'air propre — et ces ressources devront être protégées, maintenant et à l'avenir.

### **c. Quatre dimensions essentielles**

65. Cette section détaille les quatre dimensions essentielles dans lesquelles des progrès seront nécessaires au cours des années et décennies à venir pour construire un monde fondé sur les droits, équitable, sûr et durable pour toutes les populations. La réalisation de ces vastes objectifs exige des dirigeants politiques des approches holistiques, étant donné les synergies positives dans les quatre dimensions. Les trois principes expliqués ci-dessus — les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité — devraient inspirer et aider à façonner des modes de développement permettant de poursuivre ces vastes objectifs et d'autres objectifs spécifiques dans le cadre du programme mondial de développement. Les "éléments habilitants" suggérés concrétisent chacune des quatre dimensions, mais sont considérées comme soutenant les quatre.

#### **i. Le développement social inclusif**

66. Il est primordial pour le développement social inclusif de garantir les droits des populations à la santé et à l'éducation, notamment par l'accès universel à des services de santé et d'éducation de qualité : ce devrait être un élément essentiel de la vision d'après 2015. Des investissements suffisants dans ces domaines seront nécessaires pour atteindre les OMD en souffrance, faciliter la croissance économique et la création d'emplois durables et réduire les écarts en matière de capacités humaines qui aident à perpétuer les inégalités et la pauvreté d'une génération à l'autre.

67. Les priorités du développement social et des investissements dans les personnes comprendront : des services de santé, y compris des soins préventifs, curatifs et des services de promotion, mettant l'accent en particulier sur : des objectifs de survie et de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ; des services de santé reproductive ; l'accès aux médicaments essentiels ; la lutte contre les maladies non transmissibles et infectieuses ; l'eau potable, les services d'assainissement et d'hygiène ; le développement des jeunes enfants et des adolescents, l'éducation préscolaire ; la formation et l'apprentissage permanent et l'accès à des services énergétiques modernes. De vastes efforts pour enrayer la

**"Il est primordial pour le développement social inclusif de garantir les droits des populations à la santé et à l'éducation"**

propagation du VIH/SIDA devront être intégrés dans ces priorités. L'accès à une alimentation nutritive suffisante et la promotion de styles de vie sains avec accès universel à des services de santé préventive seront essentiels pour réduire l'incidence élevée des maladies non transmissibles à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. L'accès à de l'eau potable et à des services sanitaires pour tous reste une promesse non tenue dans de nombreux pays et demeure ainsi une priorité.



Photo Credit: iStock Photo

68. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 devrait se concentrer sur la gouvernance efficace de systèmes pour le développement social, en garantissant la couverture universelle et la qualité de la prestation des services, à la portée des groupes les plus défavorisés. Des technologies novatrices dans le domaine de la santé et de l'information et des initiatives de communication culturellement appropriées sont des outils puissants permettant d'appuyer les interventions en matière de développement social et de responsabiliser les familles.

69. Il est à la fois faisable et indispensable de prendre des mesures audacieuses, dans tous les domaines, pour éradiquer la faim et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous, notamment l'accès à une alimentation suffisamment nutritive. Ces efforts comprendront l'adoption de stratégies nationales pour appuyer une accélération de la croissance de la productivité alimentaire, une plus grande sécurité alimentaire, une réduction de la volatilité des prix alimentaires, un renforcement de la résilience par la mise en œuvre de systèmes de protection sociale inclusifs et l'autonomisation des populations par la sécurité du régime foncier, la fourniture d'informations, la technologie et un meilleur accès aux crédits et aux marchés afin de mieux gérer les chocs de la hausse des prix et les risques climatiques.

70. Pour les jeunes enfants, et plus particulièrement jusqu'à l'âge de deux ans, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la stimulation et la protection, sont essentielles à leur développement physique et cognitif. Les adolescentes, les personnes âgées et les personnes handicapées sont également largement sensibles aux carences aiguës dans les domaines de la nutrition et de la santé. Pour tous ces groupes, et ceux qui en prennent soin, la protection sociale est un droit humain essentiel.

71. Il est également crucial de promouvoir un changement équitable qui garantisse la possibilité pour les personnes de choisir leurs systèmes de valeurs en paix, favorisant ainsi leur pleine participation et leur responsabilisation. Les communautés et les individus doivent être en mesure de créer et d'avoir leur propre vie culturelle et de découvrir d'autres cultures à l'abri de la peur. Il faudra pour cela, entre autres, le respect de la diversité culturelle, la protection de l'héritage culturel et naturel, l'encouragement des institutions culturelles, le renforcement des industries culturelles et de la création, ainsi que la promotion du tourisme culturel.

## **ii. Durabilité environnementale**

72. Les priorités immédiates en matière de préservation de la durabilité environnementale comprennent la stabilisation du climat, l'arrêt de l'acidification des océans, la prévention de la dégradation des terres et de la surexploitation des ressources en eau, la gestion des ressources naturelles de façon durable et la protection de la base de ressources naturelles, y compris la biodiversité.

73. Il faudra associer à la diversification de la production une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources et des mesures incitatives pour le développement et l'utilisation de produits dont l'empreinte carbone, l'empreinte en eau et l'empreinte biodiversité soient faibles. Le passage à des sources d'énergie à faible teneur en carbone devra être couplé à une utilisation plus efficace de l'énergie, à une consommation plus verte et à l'encouragement des énergies à haut rendement énergétique. Il faudra, pour assurer l'efficacité des futures politiques en faveur du développement durable, une amélioration de la compréhension scientifique et du partage des connaissances sur les changements climatiques, les risques de phénomènes naturels, l'environnement spatial et les limites des ressources naturelles.

**"La promotion de la durabilité environnementale peut créer une capacité d'adaptation à tous les niveaux de la société et apporter de multiples avantages"**

74. L'éducation pour le développement durable offre les valeurs, compétences et connaissances nécessaires pour façonner de nouvelles attitudes ainsi que des modes de consommation et de production propices au développement durable. L'enseignement et la formation technique et professionnelle appropriés seront essentiels pour préparer les personnes, et notamment les jeunes, à des emplois qui renforceront la durabilité environnementale.

75. La promotion de la durabilité environnementale, et notamment la gestion durable et intégrée des ressources naturelles, avec la pleine participation des organismes locaux, peut créer une capacité d'adaptation à tous les niveaux de la société et apporter de multiples avantages. Des approches de l'adaptation basées sur l'écosystème peuvent offrir une occasion gagnante pour tous de réduire les vulnérabilités, dans le cadre des stratégies nationales d'adaptation. Le savoir traditionnel et autochtone, les stratégies d'adaptation et de résistance peuvent être des atouts majeurs pour les stratégies d'intervention locales.



Photo Credit: iStock Photo

76. Pour endiguer les coûts sociaux et économiques des catastrophes naturelles, en termes de décès, de faim, de malnutrition, de déplacements et de migrations forcées, il est crucial de renforcer la résilience des populations vulnérables et de réduire les risques de catastrophes naturelles et autres chocs. La mise en place de socles appropriés de protection sociale devrait être un volet majeur de ces efforts. Il importera au plus haut point d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les stratégies de développement durable — en renforçant l'évaluation des risques, la prévention des risques de catastrophes et les interventions humanitaires — afin de protéger les gains du développement, en particulier chez les populations les plus démunies.

77. Il est tout aussi important d'œuvrer à la durabilité des villes du futur. La rapide expansion des espaces urbains doit être écologiquement viable, économe en énergie et en ressources, résistante aux catastrophes naturelles, sans les carences et autres maux des taudis; il faut pouvoir garantir à tous les résidents une énergie et des services de base abordables et produire des emplois et des moyens d'existence décents.

78. Dans tous ces domaines, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la coopération internationale seront des moteurs du progrès durable, en particulier pour les pays en développement. L'édification de "sociétés du savoir", des modes de vie plus durables, l'accès à un apprentissage de qualité tout au long de la vie, la liberté d'expression et la diversité culturelle et linguistique seront indispensables à un développement transformationnel basé sur les principes des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité.

79. L'amélioration de l'accès à l'information géographique et aux données géospatiales, le renforcement des capacités pour l'utilisation de l'information scientifique dans les domaines comme la surveillance du climat, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la réduction des risques de catastrophes, la sécurité en matière de santé et d'alimentation permettront de faire des évaluations plus précises de l'impact environnemental et social et de prendre des décisions plus éclairées à tous les niveaux.

### **iii. Le développement économique inclusif**

80. Le développement durable nécessite une croissance économique stable, équitable et inclusive, basée sur des modes de production et de consommation durables. L'inclusivité est plus qu'une simple perspective favorable aux pauvres. Elle implique l'universalité et est axée non seulement sur ceux que l'on définit comme pauvres, mais également sur les populations vulnérables exposées à la précarité et à la pauvreté. Il s'agit d'un concept dynamique, car certaines personnes peuvent sortir de la pauvreté, mais rester encore vulnérables. Il faudra une approche large des politiques macro-économiques : une approche qui arrime les impératifs de la stabilité macro-économique et de la durabilité financière aux politiques plus larges de développement structurel, permettant la génération adéquate d'emplois productifs et de travail décent, une réduction de la pauvreté et des inégalités, une croissance économique à faible teneur en carbone, économe en ressources et à faible production de déchets, ainsi que la protection du bi-être.

**"Le développement durable nécessite une croissance économique stable, équitable et inclusive"**

81. Une meilleure gouvernance des secteurs économiques et financiers sera primordiale pour le maintien de cadres réglementaires qui respectent les droits de l'homme et protègent l'environnement. Les réalités de l'interdépendance économique et commerciale exigeront également une plus grande uniformité et une plus grande coordination des politiques, ainsi que des partenariats et des renforcements des capacités institutionnelles entre les pays et régions, ne serait-ce que pour renforcer la résilience aux chocs économiques.

82. Les stratégies de croissance pour l'avenir devraient donner une priorité immédiate à la résolution du problème mondial de l'emploi et appuyer des activités productives pour créer le plein emploi et du travail décent. Les femmes, les personnes jeunes et les membres des groupes

défavorisés devraient faire l'objet d'une attention spéciale. Il faudra intégrer les objectifs d'emploi dans les cadres macro-économiques, les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelon national. Le plein respect des droits de l'homme au travail, l'adoption de politiques du marché du travail qui encouragent le travail décent, des garanties de sécurité sociale, la suppression de barrières structurelles aux marchés du travail et des politiques qui encouragent l'investissement productif, le développement durable des entreprises et l'entrepreneuriat, par exemple un accès élargi aux services financiers, devraient être les éléments clés d'un développement économique inclusif à large base.

83. Des stratégies adaptées aux besoins spécifiques à un pays devraient donner la priorité à des investissements qui augmentent la productivité et qui génèrent une croissance inclusive et verte, notamment dans l'agriculture durable et la productivité industrielle, l'infrastructure physique, les technologies de l'information ainsi que dans la santé et l'éducation pour tous.



Photo Credit: UN Photo

84. Le développement économique inclusif dépendra également de la garantie de l'accès à la terre, aux ressources naturelles, aux intrants d'énergie et aux services énergétiques pour les petits exploitants agricoles, dont un grand nombre sont des femmes, pour appuyer réellement la production et la consommation alimentaire durable. Une croissance soutenue des petites exploitations agricoles est particulièrement importante pour la réduction de la pauvreté dans les nombreux pays où beaucoup de familles et de femmes pauvres et affamées dépendent de l'agriculture comme principal moyen de subsistance.

85. Il faut tirer pleinement partie du dynamisme des migrants et de leurs contributions économiques et autres à la fois à leurs pays d'origine et à leurs pays d'accueil, surtout en reconnaissant les migrants comme des agents positifs de l'innovation dans le domaine des droits de l'homme. Une meilleure gestion des migrations dans les pays d'origine et de destination sera essentielle.

86. L'éducation — au sens de la transmission, de l'acquisition, de la création et de l'adaptation du savoir, des compétences et des valeurs — est indispensable au développement économique inclusif. Dans cette perspective, les enfants, les jeunes et les adultes sont des participants et contributeurs dynamiques au processus d'apprentissage. L'éducation de base en elle-même est un droit de l'homme et une condition de la réalisation des autres droits. C'est également un fondement de la croissance économique inclusive et du changement transformationnel. Elle doit être complétée par des dispositions concernant la poursuite de l'éducation et la formation, notamment les programmes d'enseignement du troisième degré et d'enseignement professionnel, afin de maintenir une main-d'œuvre qui puisse s'adapter aux possibilités économiques changeantes.

87. La science et la technologie, ainsi que les informations qu'elles permettent d'obtenir seront une puissante source d'innovation pour le développement. Des partenariats visant à renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, parallèlement à une coordination mondiale et régionale des actions en faveur de la recherche, du développement de produits, et de l'accès à la technologie ainsi que du transfert et de l'adaptation de la technologie seront décisifs pour permettre le développement transformationnel. La technologie, les réseaux d'information et l'innovation centrée sur les personnes ne sont que quelques-uns des nombreux éléments qui aideront à orienter le progrès vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des



Photo Credit: iStock Photo

services de santé abordables, une utilisation durable de l'énergie et une gestion durable des ressources naturelles, une plus grande résilience aux chocs, des mesures efficaces pour faire face aux changements climatiques et des modes de consommation et de production plus équitables et plus durables.

88. Les dispositifs multilatéraux qui régissent le commerce, la finance et l'environnement devront être réévalués pour plus de cohérence et pour qu'ils puissent permettre plus efficacement la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Les déficits de démocratie dans certaines des institutions de la gouvernance mondiale devront être examinés afin d'assurer la légitimité de leur processus décisionnel. Une plus grande cohérence sera également nécessaire entre les mécanismes mondiaux et régionaux de la gouvernance mondiale.

#### iv. Paix et sécurité

89. La paix et la sécurité, y compris le droit de ne pas être persécuté pour des raisons politiques, de ne pas être victime de discrimination et de toutes formes de violences, sont cruciaux pour le développement et en sont une composante majeure. En même temps, l'expérience montre — et les accords intergouvernementaux le reconnaissent explicitement — que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interreliés et se renforcent mutuellement<sup>45</sup>, non seulement dans des secteurs touchés par des conflits armés, où la restauration de la paix et de la sécurité est un impératif primordial, mais dans toutes les sociétés, et notamment celles où existent des niveaux importants et souvent des formes multiples et cachées de violences et d'injustice.

90. C'est le plus souvent pour les populations très vulnérables, et notamment les femmes et les filles, les enfants et les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les migrants, les réfugiés, les déplacés internes, les apatrides et les populations autochtones et minoritaires qu'il est le plus urgent de répondre aux impératifs de paix et de sécurité. Prévenir les conflits et assurer la sécurité pour ces groupes dépend non seulement de la

**"La mise en œuvre  
du programme de  
développement  
pour l'après 2015  
dépendra  
essentiellement  
de l'aptitude à une  
gouvernance  
efficace"**

bonne volonté et de la solidarité, mais également de l'efficacité des systèmes de justice et de recours et de l'existence de processus politiques inclusifs, disponibles et accessibles à chacun. Dans tous les pays, et de manière particulièrement pressante dans les États dits "fragiles", il est essentiel de renforcer les cultures de paix et de tolérance et les capacités de construction de l'État afin d'assurer la paix et la sécurité.

91. La prévention et la réduction de toutes les formes de violences et d'abus — et la protection contre leurs manifestations particulières, notamment la traite des êtres humains, la torture, la criminalité organisée, l'usage de la force contre les enfants, la criminalité liée aux drogues, la maltraitance sexuelle et l'exploitation par le travail — devraient être au cœur de tout programme qui reconnaît pleinement la centralité de la sécurité humaine, aussi bien en tant qu'impératif des droits de l'homme que comme partie intégrante du développement. En outre, la violence sexospécifique étant l'une des pires et plus flagrantes manifestations de l'inégalité et de la discrimination, il faudra porter une attention particulière à l'arrêt de toutes les formes de

---

<sup>45</sup> Résolution 60/1 du 16 septembre 2005.

violences contre les femmes et les filles.

92. La mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 dépendra essentiellement de l'aptitude à une gouvernance efficace aux niveaux national, local et municipal, y compris l'engagement et le leadership politiques ; elle dépendra également de la responsabilisation juridique et économique des particuliers, notamment les personnes qui sont le plus frappées d'exclusion et leurs organisations citoyennes, afin qu'elles participent efficacement à la prise de décisions aux niveaux national et local. Ainsi, la gouvernance est une question essentielle dans les quatre dimensions décrites ci-dessus.

93. La gouvernance doit être basée sur la primauté du droit, et notamment le respect des lois internationales, ainsi que sur les principes d'inclusion et de participation. Les institutions internationales, nationales et locales doivent s'efforcer d'être transparentes, redevables, réactives et compétentes. L'engagement et la participation des parties prenantes de tous les groupes de la société, l'indépendance de la justice, l'accès à l'information et la liberté d'expression, associés à une surveillance régulière basée sur des cibles de référence convenues constitueront ensemble la base de la bonne gouvernance. La gouvernance efficace est également essentielle aux transformations systémiques des économies, de manière à promouvoir un développement basé sur les droits, équitable et durable.



Photo Credit: iStock Photo

## V. Les contours du programme mondial de développement

### a. Aspects clés de la définition du programme mondial de développement

94. La vision proposée ci-dessus du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 vise à offrir aux décideurs internationaux et nationaux un guide plus holistique que celui qu'offrait le cadre des OMD. Ce programme mondial de développement constituera également le cadre global des programmes connexes, comme le document final du Plan d'action d'Istanbul pour les PMA et les programmes qui sortiront des grands processus intergouvernementaux en cours ou à venir visés dans la Section VI et énumérés dans l'Annexe III.

**"La communauté internationale devrait se garder de trois dangers : un programme surchargé, un programme trop directif ou trop vague et un programme centré sur les donateurs"**

95. Dans le processus de définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, la communauté internationale devrait se garder de trois dangers : un programme surchargé, un programme trop directif ou trop vague et un programme centré sur les donateurs.

96. Premier point : la recherche d'une approche plus complète court le risque de surcharger le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Le succès des OMD est dû à leur clarté, leur concision et leur mesurabilité. Une approche structurée fondée sur des principes, des objectifs larges et des buts et cibles spécifiques et sur des leviers, comme celle qui est très provisoirement représentée dans la Figure 1, devrait aider à éviter ce risque. Même si cela est difficile, il faudrait dûment tenir compte des fortes interdépendances entre le développement économique et social, la durabilité environnementale et la paix et la sécurité lorsqu'on définira les objectifs et cibles concrets du programme post-2015.

97. Deuxième point : le risque d'établir un programme trop directif. L'insistance sur les résultats à atteindre et l'absence d'orientations sur les moyens de mise en œuvre dans le cadre des OMD ont encouragé l'adoption de certaines recommandations de politique plus directives. Mais se pose alors le risque de l'adoption d'une méthode immuable et d'un conflit potentiel avec le principe de l'appropriation nationale. Comme il a été indiqué, les principes généraux des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité pourraient être utilisés pour définir des orientations générales pour l'établissement des priorités et le choix des options stratégiques.

98. Troisième point : étant donné les déficits non réglés, il est crucial de garder au cœur de tout programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 la réalisation des objectifs fondamentaux de développement humain et la satisfaction des besoins des populations qui vivent dans les pays les plus vulnérables. Par contre, il faudrait agir d'une manière qui ne perpétue pas la perception actuelle du partenariat mondial pour le développement comme étant essentiellement une relation donateur-bénéficiaire. Cela exigera de veiller, grâce à un large processus de consultation, que l'établissement des buts et cibles du programme dans son ensemble est pertinent pour tous les pays et que le partenariat mondial est redéfini pour servir ces objectifs collectifs.

### **b. Configuration possible du programme**

99. Il est trop tôt pour débattre des objectifs et cibles précis auxquels pourrait aboutir le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Il faudra d'abord attendre la fin de divers processus, et notamment les processus de consultation élargis sur la vision du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et des discussions connexes

sur les objectifs de développement durable qu'appelle le document final de la Conférence Rio+20. Certains éléments fondamentaux de cette configuration peuvent être suggérés, toutefois, et servir de référence pour ces consultations.

*Un ensemble limité d'objectifs universels...*

100. Des cibles mondiales encouragent toutes les nations à accélérer le progrès, même si on n'en peut juger l'applicabilité que dans un contexte spécifique aux pays, en fonction des conditions initiales. Les cibles mondiales du cadre des OMD et d'autres programmes qui ont eu un impact réel ont en commun les caractéristiques suivantes : il s'agissait d'objectifs engageants, clairs, en nombre réduit, ambitieux mais réalisables, mesurables, avec d'importantes répercussions positives à long terme sur le développement.

101. Les objectifs des OMD pourraient être réarticulés autour des quatre dimensions différentes, ce qui garantirait la continuité, même s'il faudra peut-être remanier certains objectifs dans un sens plus large afin de tenir compte des défis mondiaux à venir. Par exemple, l'objectif en matière d'éducation irait au-delà d'une amélioration de l'accès à l'école (quantité) pour insister sur l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'éducation à tous les niveaux. L'amélioration de la nutrition comprendrait une réduction à la fois de la sous-alimentation, en particulier le retard de croissance, et de l'obésité. L'éradication de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'articuleraient autour des quatre piliers de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité, y compris des systèmes de production et de consommation alimentaires durables.

102. Le processus de consultation sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 devrait être axé sur la pertinence des quatre dimensions du cadre proposé la définition d'un ensemble d'objectifs et cibles collectifs et la façon dont ils devraient être adaptés aux différents contextes. En même temps, il faudra absolument éviter toute complexité inutile. La simplicité et la concision dans la préparation du programme seront primordiales pour garantir le maintien du cap et l'impact final sur le développement. Il faudra pour cela procéder à des choix ardu.

*...pas de formule passe-partout*

103. Les objectifs et cibles mondiaux ne devraient pas être confondus avec les cibles nationales. Les processus de développement s'inscrivent dans des contextes spécifiques. Par conséquent, pour être utiles, les objectifs et cibles mondiaux doivent être taillés sur mesure et adaptés aux conditions initiales et contextes nationaux et régionaux. Il n'est pas nécessaire que chaque pays atteigne pleinement les cibles mondiales pour que le monde les atteigne.

**"Les objectifs et cibles mondiaux doivent être taillés sur mesure et adaptés aux conditions initiales et contextes nationaux et régionaux"**

104. Les principes généraux et pratiques essentielles pour un développement basé sur les droits, équitable et durable, tels qu'ils figurent dans la vision, serviront de principes directeurs pour l'établissement des priorités et les choix entre diverses options stratégiques. Sur la base de ces principes, plusieurs "leviers du développement" clairement définis pourraient être énoncés, comme il est suggéré à la Section IV. Cela aiderait à assurer la cohérence des politiques, principalement au niveau (sous-) national, mais également, selon le cas, aux niveaux régional et global. Ce pourrait être par exemple des politiques relatives à des questions comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, la protection des écosystèmes ; l'accès aux technologies et à la connaissance ; des politiques macro-économiques favorables aux pauvres et à l'emploi et vouées à la protection de l'environnement ; un environnement commercial qui contribue à la croissance économique durable ; la bonne gouvernance ; et des migrations bien gérées. Ces politiques de facilitation, par nature, seraient spécifiques à un contexte et seraient impulsées à l'échelon national, sur la base des défis spécifiques auxquels chaque pays particulier est confronté. Les résultats de ces politiques pourraient être suivis au moyen des performances ainsi que d'autres indicateurs, dont certains pourraient être convenus internationalement et d'autres définis nationalement.

### **c. Redéfinir le partenariat mondial pour le développement**

105. Le partenariat mondial pour le développement devrait être réorienté en fonction du changement de contexte, des nouveaux acteurs et des nouveaux défis et être directement lié au programme pour l'après-2015. Une croissance économique durable pour la réduction de la

pauvreté, de l'inégalité et de la vulnérabilité exigera des partenariats renforcés entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour veiller à ce que le commerce international, les investissements directs nationaux et étrangers contribuent à la création d'emplois productifs, à la sécurité économique et à des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural, des programmes d'eau et assainissement, tout en protégeant les droits de l'homme et en donnant plus de pouvoir aux femmes.

106. En outre, on s'attend à ce que le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 insiste sur le développement durable — un défi vraiment mondial —, ce qui aura d'importantes répercussions sur la façon dont le partenariat mondial pour le développement devrait être construit. Le partenariat mondial lui-même devrait également être réellement mondial et contenir des objectifs pour toutes les parties prenantes. La cohérence des politiques deviendra encore plus importante, s'agissant des politiques relatives au commerce, à l'investissement, à l'environnement et au développement.

**"Le partenariat mondial lui-même devrait également être réellement mondial"**

107. Le partenariat mondial devra englober toutes les formes de partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Les partenariats pour la mise en œuvre d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 devraient tenir compte de l'ensemble des acteurs qui ont la possibilité d'appuyer le développement durable (les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les fondations). Ils devraient inclure des actions et ressources spécifiques pour les groupes de population et pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces partenariats devraient également être encouragés à tous les niveaux (global, régional, national et local), selon les questions à traiter et le contexte.

108. Un partenariat mondial pour le développement revu et redynamisé sera également essentiel pour améliorer la gestion des flux migratoires et renforcer leurs contributions à la création de richesses, de commerces, d'emplois et à la responsabilisation sociale. Le partage des connaissances et le transfert des technologies dans les domaines de l'information et des télécommunications, de l'agriculture, de la prévention et de la gestion des maladies, des secours en cas de catastrophes naturelles et de l'énergie seront de plus en plus importants pour la

sécurité alimentaire et la nutrition, la santé mondiale et les efforts visant à réduire les impacts des changements climatiques. L'accès à ces technologies et connaissances devrait être facilité dans le cadre du partenariat mondial.

109. Le partenariat mondial doit inclure la coopération nord-sud, sud-sud et triangulaire. De nouveaux partenariats — incluant la coopération nord-sud, sud-sud et triangulaire, avec la participation d'organismes de la société civile, du secteur privé et les associations philanthropiques — devraient être formés de manière transparente, en collaboration avec les bénéficiaires présumés et avec un cadre clair pour la surveillance et la redevabilité mutuelle. Les récents progrès réalisés dans la refonte de l'assistance traditionnelle au développement et l'insistance actuelle sur une efficacité du développement "efficacité du développement" plus judicieuse plutôt que sur "l'efficacité de l'aide" seront essentiels s'agissant de redéfinir le partenariat mondial pour le développement et en faire un puissant levier pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

110. On pourrait envisager de construire une structure double pour les partenariats qui intégreront le cadre post-2015, y compris: une composante dans laquelle les partenariats sont généralisés sous chaque objectif thématique, ce qui permettrait un lien plus fort entre les objectifs et les moyens de les réaliser: et une seconde composante qui complètera les partenariats par un "objectif global, à savoir mettre en place un environnement international propice", couvrant des domaines de responsabilités communes — et, dans certains cas, différenciées.

#### **d. Nouvel horizon temporel**

111. Pour accomplir le nécessaire changement transformationnel, on pourrait envisager un horizon temporel plus long pour le programme pour l'après-2015, peut-être de 2015 jusqu'à une date entre 2030 et 2050. Il faudrait soigneusement peser le pour et le contre lors du choix entre un horizon temporel de 15 ans et un horizon temporel de 25 ans ou davantage. Les cibles pour une période de 25 ans au moins ont l'avantage de laisser un délai supplémentaire pour accomplir des transformations majeures dans les domaines économique, social et environnemental. Cependant, ces cibles pourraient souffrir d'une moindre redevabilité politique, car les délais s'étendraient au-delà du mandat des dirigeants qui approuvent les cibles. Ce risque pourrait être atténué en associant aux objectifs et cibles à plus long terme des objectifs et cibles intermédiaires.

112. Ces cibles intermédiaires pourraient servir aux dirigeants et à toutes les parties prenantes de balises quantitatives pour mesurer les progrès réels vis-à-vis des objectifs à long terme, par exemple tous les cinq ans. Non seulement ces mesures intérimaires et examens périodiques renforceraient la redevabilité, mais ils permettraient également d'ajuster ou d'affiner les objectifs à long terme, en fonction des changements de circonstances et des expériences de la mise en œuvre.

#### **e. Suivi et évaluation comparative**

113. La performance peut être mesurée en termes de progrès absolus ou de progrès relatifs. Les deux approches sont valables, mais incomplètes. La plupart des cibles des OMD sont exprimées en termes relatifs — par exemple réduire la pauvreté de moitié, réduire la mortalité infantile de deux tiers et la mortalité maternelle de trois quarts. Les changements proportionnels tendent à être inversement liés aux niveaux initiaux. C'est pourquoi une conséquence non intentionnelle de la façon dont les OMD ont été formulés a été de mettre implicitement un fardeau plus lourd de réalisations sur les pays ayant les niveaux plus faibles de développement humain. Un autre inconvénient est que des cibles relatives peuvent être atteintes même si le nombre absolu de personnes a pu augmenter en raison de la croissance de la population.

114. Il existe des précédents à la formulation de cibles mondiales de manière telle qu'elles combinent des références relatives et absolues. Par exemple, le Sommet mondial pour les enfants de 1990 avait fixé la cible d'une réduction d'un tiers ou jusqu'à un niveau de 70 décès pour 1 000 naissances vivantes de la mortalité des enfants de moins de 5 ans à l'horizon 2000, selon la méthode qui donnerait la plus grande réduction. Les répercussions du choix d'un type particulier de référence — ou d'une combinaison de références — devront être soigneusement examinées dans la formulation du programme pour l'après-2015.

115. Les cibles devraient tenir dûment compte de la dynamique des populations et des diverses structures démographiques d'un pays et d'une région à l'autre ainsi que dans les pays. Ces facteurs sont le plus clairement exprimés par l'évolution du poids des jeunes et des personnes âgées dans les sociétés, les différences dans les taux de fertilité, de morbidité et de mortalité et les taux d'urbanisation. Une combinaison de cibles absolues et de cibles relatives sera nécessaire pour un programme de développement intégral qui tienne compte des changements

démographiques.

116. Les cibles devraient également être formulées de façon à mesurer les inégalités prévalentes et les aspects de durabilité. Pour mesurer à la fois à quel point l'inclusivité et la durabilité effectives du progrès en matière de développement et dans quelle mesure les besoins des groupes les plus démunis et les plus vulnérables sont pris en compte, il sera indispensable de définir des indicateurs qualitatifs et de disposer de davantage de données ventilées par sexe, âge, géographie, situation migratoire et milieu rural ou urbain. Ces indicateurs et données faciliteront également une meilleure évaluation de l'efficacité des politiques et contribuera à renforcer la redevabilité. Toutefois, leur production exigera que l'on renforce les capacités statistiques dans la plupart des pays.

117. Pour responsabiliser les gens, il sera essentiel de leur donner la possibilité d'exiger des comptes des institutions — pour la prestation de services de qualité ; pour la réceptivité, les mécanismes de recours et la transparence ; et pour la détermination et l'ajustement des priorités et cibles. Des normes de performance bien définies, basées sur l'État de droit et des critères de redevabilité peuvent générer la confiance du public dans ses institutions, assurant ainsi un soutien au programme mondial de développement. Le pluralisme et l'indépendance des médias pourront aider à sensibiliser davantage le public aux questions de développement, à doter les gens d'informations et donc du pouvoir de mieux suivre la mise en œuvre et les performances et d'exiger des comptes des gouvernements. Les mesures nationales du progrès devraient s'accompagner de données désagrégées et d'informations qualitatives pour une meilleure compréhension des facteurs qui favorisent ou entravent les progrès de l'amélioration de la vie des gens. Ces efforts peuvent s'appuyer sur les actuels programmes d'enquêtes sur les ménages, tout en promouvant la surveillance par la communauté, un plus vaste accès aux ressources CIT et l'utilisation des médias sociaux au service du développement.



Photo Credit: iStock Photo

## **VI. La voie à suivre : consultations en vue de forger un consensus sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015**

### **a. Orientations initiales définies par les États Membres**

118. Le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010 sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD demande au Secrétaire général de rendre compte annuellement des efforts en vue d'accélérer la réalisation des OMD et d'inclure dans ses rapports<sup>46</sup> des recommandations pour faire avancer au-delà de 2015 l'actions des Nations Unies en faveur du développement.

---

<sup>46</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale, op. cit., para. 81.

119. Le rapport de 2011 du Secrétaire général recommandait un processus de consultation ouvert et inclusif, afin que le programme post-2015 ait le meilleur impact sur le développement<sup>47</sup>. À l'Assemblée générale et à l'ECOSOC, les États Membres ont transmis le même message lors de récentes séances d'information sur l'après 2015, en appelant à un processus de consultation ouvert et sans exclusion impulsé par les États Membres, avec une large participation, dès le début, de toutes les parties prenantes. Cet appel a été renforcé dans le document final de la Conférence Rio+20, selon lequel les États Membres constitueront un groupe de travail ouvert afin de guider le processus de préparation d'objectifs de développement durable.

120. Les États Membres ont souligné la nécessité de renforcer la capacité des pays les moins avancés de participer aux discussions. Ils ont souligné qu'il importe que d'autres processus intergouvernementaux nourrissent le débat sur le programme pour l'après-2015, en particulier la Conférence Rio+20. Le document final de la Conférence Rio+20 (paragraphe 249) a également souligné qu'il est impératif de veiller à une pleine convergence de la Conférence Rio+20 et des processus sur l'après 2015, afin d'en arriver à un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 centré sur le développement durable.

121. Le document final du Sommet de 2010 sur les OMD demande en outre au Président de l'Assemblée générale de convoquer, au cours de sa soixante-huitième session, qui commence en septembre 2013<sup>48</sup>, un événement spécial pour donner suite aux efforts faits de mise en œuvre des OMD. Ce pourrait être l'occasion de jeter les bases d'un consensus sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, assurant ainsi la convergence avec le processus de préparation d'objectifs de développement durable.

122. Les États Membres ne se sont pas encore prononcés sur la nature de l'événement spécial ni sur le calendrier du processus pour l'après-2015 dans son ensemble. Les paragraphes qui suivent sont une feuille de route possible pour parvenir à un consensus sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, et notamment des moyens de faire entendre les voix de diverses parties prenantes dans le cadre du processus, ainsi que sur les étapes principales d'ici à 2015.

---

<sup>47</sup> Rapport annuel du Secrétaire général sur l'accélération des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement, op. cit.

<sup>48</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale, op. cit., para. 79.

## **b. Feuille de route proposée**

123. La feuille de route proposée est basée sur une approche en deux étapes du soutien États Membres pour l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. La première étape, d'ici à l'événement spécial, consiste à promouvoir un processus de consultation ouvert, inclusif et transparent, pour faire un bilan et encourager les contributions de tout un éventail de parties prenantes. La deuxième étape, entre l'événement spécial et 2015, consiste à intensifier les efforts en vue de parvenir à un consensus intergouvernemental, tout en maintenant un processus ouvert et inclusif.

**"La feuille de route proposée est basée sur une approche en deux étapes"**

### **i. Faire entendre diverses voix dans le cadre du processus**

124. En sa capacité de rassembleur mondial, l'ONU peut réunir les différents ensembles de parties prenantes qui peuvent contribuer à un programme de progrès de l'humanité et de développement durable, en s'appuyant sur les accords exprimés par les États Membres dans la Déclaration du Millénaire, lors de divers sommets et conférences internationaux depuis les années 90 et des examens successifs, en particulier dans le document final de la Conférence Rio+20. Il importera de tenir compte des points de vue et des contributions de la société civile, du secteur privé, des associations philanthropiques et d'autres partenaires du développement. L'ONU peut également faire entendre dans le cadre du débat des voix qui autrement ne pourraient pas être entendues, par exemple les représentants de la jeunesse, et aider à amplifier les points de vue des populations marginalisées.

125. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a entrepris de lancer un programme de sensibilisation à plusieurs niveaux : i) soutenir au moins 50 dialogues post-2015 au niveau national dans des pays en développement, en complément des débats actifs déjà en cours dans les pays développés ; ii) convoquer 9 consultations thématiques mondiales ; iii) stimuler et appuyer l'engagement des citoyens et des parties prenantes vis-à-vis du programme pour l'après-2015. Les moyens utilisés comprendront notamment: un portail Internet interactif, la collecte d'avis par appel à connaissances auprès des communautés, et la présentation de témoignages vidéo, de résumés de réunions et de travaux artistiques.

126. Les documents finaux des dialogues et réunions thématiques nationaux ainsi que la participation publique seront synthétisés. Il faudrait étudier la façon dont ces réunions et processus pourront nourrir les processus intergouvernementaux.

127. Ces différents types et niveaux de sensibilisation peuvent permettre d'enraciner d'autres consultations et processus innovateurs qui se déroulent en dehors de l'ONU. En outre, la Campagne du Millénaire des Nations Unies, le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, le Pacte mondial et l'OIT joueront un rôle clé dans la sensibilisation de la société civile, du secteur privé et de la main-d'œuvre.

## **ii. Principales étapes d'ici à 2015**

128. Les étapes du processus d'ici à 2015 seront marquées par plusieurs réunions et processus importants. La Conférence Rio+20 a établi des orientations essentielles sur la façon dont les États Membres élaboreront le concept des objectifs de développement durable, qui devra être cohérent avec le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et s'y intégrer, et elle a lancé pour ce faire un processus inclusif et transparent ouvert à toutes les parties prenantes. Dans le cadre des négociations Rio+20, les États Membres ont également déterminé plusieurs domaines prioritaires pour le développement durable. Ces domaines comprennent, entre autres : l'éradication de la pauvreté ; la sécurité alimentaire et l'agriculture durable ; l'eau et l'assainissement, l'énergie ; le tourisme durable ; le transport durable ; des villes et établissements humains à développement durables ; la santé et la population ; le plein-emploi productif pour tous ; un travail décent et la protection sociale ; les océans et les mers ; la réduction des risques de catastrophes et la résilience aux catastrophes ; la production et la consommation durable ; l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

**"La décision de préparer des OMD est l'occasion de parvenir à un consensus sur un cadre unifié est l'occasion de parvenir à un consensus sur un cadre unifié pour le programme de développement de l'ONU pour l'après 2015"**

129. D'autres grands processus intergouvernementaux aideront également les États Membres et d'autres parties prenantes à déterminer les priorités clés pour un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, dont l'Annexe III contient une liste. On peut citer, entre

autres: la Réunion de haut niveau sur l'État de droit de 2012, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013, l'examen, après 20 ans du programme d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement en 2014 et, en 2015, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, l'examen, 10 ans après, du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et la Commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes.

130. Le Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur l'après 2015 se réunira à compter de juillet 2012 pour formuler des recommandations sur les composantes possibles d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, et contribuer au processus politique global. Le Groupe d'experts remettra son rapport au premier trimestre de 2013.

131. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a décidé d'engager un processus intergouvernemental de préparation d'une proposition d'objectifs de développement durable conformes au programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015: ce sera l'occasion de parvenir à un consensus sur un cadre unifié pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, fondé sur la participation active et la direction des États Membres et de vastes consultations avec toutes les parties prenantes pertinentes.

132. L'Assemblée générale continuera de donner les orientations générales du processus post-2015. Il lui appartiendra de définir les paramètres de l'événement spécial de 2013 et, dans le sillage de cet événement, de convenir des modalités pour un sommet des Nations Unies sur le développement en 2014 ou 2015 et pour le processus préparatoire intergouvernemental correspondant. S'ajouteront au rôle de l'Assemblée les contributions qu'apporteront l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC, le Forum pour la coopération en matière de développement avec ses commissions fonctionnelles pertinentes, organes et organes spécialisés, ainsi que les organes auxiliaires de l'Assemblée, comme le Conseil des droits de l'homme.

133. Il faudrait s'assurer de la participation de nombreuses parties prenantes à l'événement spécial organisé par le Président de l'Assemblée générale, comme ce fut le cas pour le Sommet de 2010 sur les OMD. En s'appuyant sur de multiples contributions, l'événement pourrait servir de plateforme à un dialogue interactif entre les États Membres et les autres parties prenantes sur les contours possibles du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et,

ce faisant, servir de base aux décisions qui seront prises ultérieurement. Il pourrait également aboutir à un appel en vue de la convocation d'un sommet des Nations Unies sur le développement en 2014 ou 2015 afin de parvenir à un accord sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

134. Sur la base des résultats de l'événement spécial de 2013, des discussions plus ciblées pourraient alors être lancées sur la configuration et la teneur précises du nouveau programme, y compris des propositions d'objectifs et de cibles possibles en vue d'un accord international. Le groupe de travail ouvert composé d'experts des États Membres pour lequel a plaidé le document final de Rio+20 afin d'inspirer l'élaboration des objectifs de développement durable présentera un rapport à la soixante-huitième session de l'Assemblée, y compris une proposition d'objectifs de développement durable pour examen et suite à donner.

135. L'élaboration d'indicateurs pour les cibles convenues pourrait être confiée à un groupe d'experts interorganisations sur les indicateurs, avec avis de la Commission statistique des Nations Unies, comme cela a été le cas pour le cadre des OMD. Le groupe pourrait également se voir confier l'examen des aspects numériques de la fixation de cibles chiffrées, à réaliser sur la base d'une évaluation précise des tendances passées aux niveaux global, régional et sous-régional.

136. À mesure qu'avanceront les délibérations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, il faudra également commencer à divers niveaux les travaux préparatoires sur les systèmes de suivi et d'évaluation, les mécanismes de redevabilité et la mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre du programme. À cette étape ultérieure, le système de Nations Unies pourrait également commencer des travaux sur l'élaboration d'une approche cohérente au niveau du système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du programme par les gouvernements et autres parties prenantes.

137. Le défi majeur et immédiat sera de parvenir à un consensus sur les contours d'un programme qui identifie de manière adéquate les besoins de développement des générations actuelles et futures et qui soit capable d'exprimer ces priorités dans des objectifs de développement clairs et faciles à communiquer, qui aideront à guider des actions stratégiques cohérentes aux niveaux global, régional et national.

138. L'Équipe spéciale du système des Nations Unies est déterminée à appuyer le vaste processus de consultation qui prend déjà forme, grâce à ses intrants analytiques, ses compétences et ses activités de sensibilisation. Enfin, l'Équipe spéciale voudrait contribuer à la définition d'un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 qui réponde aux aspirations de tous les peuples du monde à un monde à l'abri du besoin et de la peur et compatible avec le développement économique, le progrès social et la durabilité environnementale.

## Annexe 1

### L'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 : entités participantes

*Département des affaires économiques et sociales (ONU/DESA), co-président*

*Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), co-président*

*Convention sur la diversité biologique (CDB)*

*Département de l'information publique (ONU-DIP)*

*Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU)*

*Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)*

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)*

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)*

*Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (ESCWA)*

*Cabinet du Secrétaire général des Nations unies (EOSG)*

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*

*Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*

*Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)*

*Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)*

*Fonds international pour le développement agricole (FIDA)*

*Organisation Internationale du Travail (OIT)*

*Organisation maritime internationale (OMI)*

*Fonds monétaire international (FMI)*

*Organisation internationale pour les migrations (OIM)*

*Union Internationale des Télécommunications (UIT)*

*Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)*

*Le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG)*

*Cabinet de la Vice-Secrétaire générale (ODSG)*

*Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR)*

*Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des Nations Unies (OHRLS)*

*Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA)*

*Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)*

*Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*  
*Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*  
*Convention des Nations unies de lutte contre la désertification (UNCCD)*  
*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*  
*Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)*  
*Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*  
*Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)*  
*Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP)*  
*Bureau du Pacte mondial des Nations Unies*  
*Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*  
*Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)*  
*Organisation des nations unies pour le développement industriel (ONUDI)*  
*Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR)*  
*Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)*  
*Campagne des Nations Unies pour le Millénaire*  
*Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA)*  
*Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)*  
*Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)*  
*Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)*  
*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)*  
*Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)*  
*Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CEB)*  
*Université des Nations Unies (UNU)*  
*Volontaires des Nations Unies (VNU)*  
*Organisation mondiale du tourisme (OMT)*  
*Union postale universelle (UPU)*  
*Banque mondiale*  
*Programme alimentaire mondial (PAM)*  
*Organisation mondiale de la santé (OMS)*  
*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO)*  
*Organisation météorologique mondiale (OMM)*  
*Organisation mondiale du commerce (OMC)*

*Annexe 2*

**Forces et faiblesses du cadre des OMD : résumé abrégé<sup>a</sup>**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Conceptualisation fondamentale et caractéristiques du cadre des OMD</b>	
<p>Le cadre intégré a influencé l'adoption de politiques en donnant la priorité et une signification opérationnelle à diverses dimensions du développement humain ;</p> <p>Cadre simple, transparent et facile à communiquer ;</p> <p>A servi à faire converger les mobilisations, aidant ainsi à renforcer le partenariat mondial pour le développement et à orienter des ressources mondiales et nationales vers la réduction de la pauvreté et le développement humain ;</p> <p>A reconnu les besoins spécifiques de l'Afrique et des PMA, des petits pays en développement sans littoral et des PEID et a renforcé les engagements internationaux vis-à-vis de la satisfaction de ces besoins.</p>	<p>Le manque de consultations, dès le départ, pour favoriser l'appropriation a conduit à la perception d'un programme dicté par les bailleurs de fonds ;</p> <p>Exclusion de certaines questions importantes énoncées dans la Déclaration du Millénaire ;</p> <p>Intégration insuffisante d'autres questions importantes, comme la durabilité environnementale, l'emploi productif et le travail décent, ainsi que l'inégalité ;</p> <p>Prise en compte limitée des leviers du développement ;</p> <p>Défaut de prise en compte des différences dans les conditions initiales.</p>
<b>Configuration du cadre des OMD</b>	
<p>Une définition claire de objectifs, cibles et indicateurs a aidé à améliorer le suivi des politiques et la redevabilité ;;</p> <p>A favorisé le développement des capacités statistiques des pays et l'utilisation de données robustes à l'appui des politiques de développement ;</p> <p>A amélioré la coordination des systèmes statistiques aux niveaux national et international.</p>	<p>Des cibles quantitatives peu précises ont été fixées pour certaines dimensions, par exemple pour réduire la population des taudis et pour plusieurs cibles liées à l'OMD MDG-8 ;</p> <p>Non prise en compte de la dynamique des populations ;</p> <p>Perception de décisions imposées d'en haut (des systèmes statistiques internationaux aux systèmes statistiques nationaux) ;</p> <p>Manque de clarté sur la manière d'adapter les cibles mondiales aux réalités nationales et dynamiques régionales, entre autres ;</p> <p>Aucune attention portée à la surveillance non agrégée des progrès au sein des groupes vulnérables, des aspects qualitatifs et des interdépendances d'un OMD à un autre.</p>

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Mise en œuvre des OMD</b>	
<p>Le cadre des OMD a favorisé la réalisation d'actions concrètes pour remédier aux lacunes du développement humain et les objectifs et cibles ont été explicités dans les politiques nationales de développement ;</p> <p>Le cadre est un cadre commun et a amélioré les possibilités de coordination pour les acteurs du développement ; il a facilité les diverses formes de coopération intrarégionale ;</p> <p>Certains pays ont adapté le cadre des OMD afin de tenir compte de leurs propres réalités, notamment en ajoutant des objectifs, cibles et indicateurs pertinents et en utilisant des données désagrégées selon les régions et les groupes vulnérables.</p>	<p>Les OMD ont contribué à l'établissement de programmes politiques nationaux plutôt rigides, suivant des paramètres internationaux, plutôt que les conditions locales et souvent ignorant les complexités du processus de développement ;</p> <p>Les politiques et programmes ne tenaient pas compte des synergies entre la réalisation des différents objectifs et cibles;</p> <p>La méthode de mesure des progrès "en bonne voie" et "pas sur la bonne voie" échouait à tenir adéquatement compte des considérables progrès réalisés par des pays dont les niveaux initiaux de développement humain étaient faibles (en particulier en Afrique) ;</p> <p>Dans le débat mondial, les OMD ont conduit à une insistance excessive sur les écarts en matière de ressources financières, au détriment d'efforts en vue du renforcement institutionnel et de transformations structurelles.</p>

Note a : le tableau ci-dessus est une version abrégée des forces et faiblesses examinées dans le document de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies. "Examen des contributions de l'agenda des OMD pour favoriser le développement: enseignements pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015", disponible à <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml>

## Annexe 3

### Processus intergouvernementaux pertinents aux préparatifs du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015

Processus	Cadre/Thèmes prioritaires/Finalité	Date
101 <sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Socles nationaux de protection sociale (recommandation à adopter)</li> <li>2. Nouveau programme sur le chômage des jeunes</li> <li>3. Plan d'action sur la promotion des principes et droits fondamentaux au travail</li> </ol>	30 mai – 15 juin 2012
Examen annuel par l'Assemblée générale de l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA et de la Déclaration politique sur le VIH/SIDA	Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements mondiaux sur le VIH/SIDA, fondé sur le Rapport du Secrétaire général et des éléments contenus dans les rapports nationaux	11 juin 2012
Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté</li> <li>2. Le cadre institutionnel pour le développement durable</li> </ol>	20 – 22 juin 2012
Troisième Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (DCF)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité, sources et répartition de l'aide</li> <li>2. Responsabilité mutuelle et transparence de l'aide</li> <li>3. Cohérence des politiques</li> <li>4. Aide à la mobilisation d'autres financements pour le développement</li> <li>5. Impact du concept du développement durable sur la coopération pour le développement</li> <li>6. Coopération sud-sud et coopération triangulaire</li> <li>7. Coopération décentralisée</li> <li>8. Aide pour promouvoir l'égalité hommes-femmes</li> <li>9. Les organisations philanthropiques privées dans la coopération pour le développement</li> <li>10. L'évolution de l'architecture de la coopération pour le développement</li> </ol>	5 – 6 juillet 2012

<b>Processus</b>	<b>Cadre/Thèmes prioritaires/Finalité</b>	<b>Date</b>
Examen ministériel annuel (AMR) de l'ECOSOC 2012	Promotion de la capacité productive, de l'emploi et du travail décent afin d'éradiquer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique inclusive, durable et équitable à tous les niveaux pour réaliser les OMD	Juillet 2012
Réunion ministérielle spéciale de l'ECOSOC	Renforcement du rôle de l'ECOSOC dans la coordination du programme mondial de développement, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du document final de la Conférence Rio+20 et de la formulation du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015	24 septembre 2012
Réunion de haut niveau sur l'État de droit	Réunion de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale sur l'État de droit aux niveaux national et international pour tous les États Membres, les organisations non gouvernementales et la société civile représentés au plus haut niveau, afin de débattre et de convenir d'un ordre du jour sur le renforcement de l'État de droit	24 septembre 2012
Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partager les expériences en matière de construction de la paix et de renforcement de l'État</li> <li>2. Rassembler et examiner les bonnes pratiques ainsi que les contraintes à la prestation d'une assistance internationale efficace à l'appui de la construction de la paix et du renforcement de l'État</li> <li>3. Établir un ensemble réaliste d'objectifs pour la construction de la paix et le renforcement de l'État, qui pourrait inspirer les partenaires nationaux et internationaux</li> <li>4. Instaurer la confiance entre les pays et organisations participants</li> </ol>	<p>Évènement de haut niveau en marge de l'ouverture de l'Assemblée générale de 2012</p> <p>Permanent</p>
Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2012 : la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties siège en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (COP18/CMP8)</li> <li>2. Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée : travaux en vue de la finalisation d'un nouvel accord sur les changements climatiques d'ici 2015</li> </ol>	<p>26 novembre – 7 décembre 2012</p> <p>Permanent</p>

<b>Processus</b>	<b>Cadre/Thèmes prioritaires/Finalité</b>	<b>Date</b>
Examen ministériel annuel (AMR) de l'ECOSOC 2012	La science, la technologie et l'innovation, ainsi que le potentiel de la culture dans la promotion du développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	Juillet 2013
Deuxième dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	Faire le bilan des principales réalisations du Forum mondial sur les migrations et le développement et examiner la relation entre le Forum mondial et les Nations Unies	Deuxième semestre de 2013
Conférence internationale sur la nutrition (ICN+20)	Examiner les progrès réalisés depuis 1992, se pencher sur les défis et possibilités actuels et à venir qui résultent des changements de l'économie mondiale, du système alimentaire et des progrès de la science et des technologies, et analyser les options stratégiques pour l'amélioration de la nutrition	2013
Événement spécial organisé par le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale dans le cadre du suivi des efforts déployés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (à suivre)	(Comme l'ont demandé les États Membres dans le Document final du Sommet de 2010 sur les OMD)	2013/2014 (à suivre)
Commission de la condition de la femme	Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles	Mars 2014
Quatrième Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (DCF)	Le Forum pour la coopération en matière de développement de 2014 sera axé sur la place qu'occupera la coopération pour le développement dans un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015	Juillet 2014
Examen ministériel annuel (AMR) d'ECOSOC 2014	Surmonter les difficultés actuelles et nouvelles pour réaliser les OMD en 2015 et pour maintenir les acquis du développement à l'avenir	Juillet 2014

<b>Processus</b>	<b>Cadre/Thèmes prioritaires/Finalité</b>	<b>Date</b>
Session spéciale de 2014 de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de la CIPD de 1994	Examiner les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, évaluer les questions contemporaines de démographie et de développement, et identifier les domaines de mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, sur la base du bilan opérationnel général de la mise en œuvre du Programme d'action, actuellement en cours	Septembre 2014
Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable (ESD) : l'éducation au service de la Terre (LSF)	L'examen de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), qui marquera la fin de la DEDD, fera apparaître la pertinence de l'EDD pour les programmes d'éducation et de développement durable d'après 2014	Novembre 2014
Conférence globale d'examen échelonné sur 10 ans du Programme d'action d'Almaty (les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement)	Conférence globale d'examen axée sur les questions concernant les pays en développement sans littoral	2014
Conférence mondiale sur les peuples autochtones	Partager les meilleures pratiques et les perspectives d'avenir de la réalisation des droits des peuples autochtones et poursuivre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	2014
Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (EPT)	Évaluation des progrès vers la réalisation des six objectifs de l'EPT et voie à suivre pour l'éducation	Avril 2015
Session extraordinaire de 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen de l'Agenda de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS 2005)	Examen fondé sur les résultats de deux réunions de haut niveau organisées par l'UNESCO (2013) et l'UIT (2014)	Septembre 2015

<b>Processus</b>	<b>Cadre/Thèmes prioritaires/Finalité</b>	<b>Date</b>
Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes	Examiner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes et pour faciliter l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophes au-delà de 2015, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 66/199	2015
Commémoration du 20 <sup>e</sup> anniversaire de la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes	(à déterminer)	2015 (à suivre)
Examen décennal de la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade)	Réunion internationale pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	2015
Réunion de haut niveau chargée de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul	Examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul avec accent spécial sur les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et examen du renforcement des ressources des pays les moins avancés. Cet examen couvrira tous les domaines prioritaires d'action du Programme d'action d'Istanbul : 1. Capacité productive 2. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural 3. Commerce 4. Matières premières 5. Développement humain et social 6. Crises multiples et autres nouveaux défis 7. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités 8. Bonne gouvernance à tous les niveaux	2015/2016

**Pour plus d'informations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 :**

<http://dev.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml>

ou

Contacter: Rob Vos, ONU-DESA, vos@un.org ou

Selim Jahan, UNDP, selim.jahan@undp.org